

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 029-212900393-20240326-DELIB\_2024\_022-DE



# BUDGET PRIMITIF 2024

Rapport de présentation  
Conseil municipal du 26 mars 2024

Ville de  
Concarneau



# Sommaire

<b>BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>3</b>
<b>I) RAPPEL DES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.....</b>	<b>3</b>
<b>II) ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DU BUDGET PRIMITIF 2024.....</b>	<b>4</b>
<b>III) LA PRÉSENTATION PAR NATURE DU BUDGET.....</b>	<b>5</b>
<b>A) Le budget de fonctionnement par nature .....</b>	<b>5</b>
1°) Les dépenses de fonctionnement.....	5
2°) Les recettes de fonctionnement.....	12
3°) Le virement à la section d’investissement.....	17
<b>B) Le budget d’investissement par nature .....</b>	<b>19</b>
1°) Les dépenses d’investissement .....	19
2°) Les recettes d’investissement.....	23
<b>IV) LA PRÉSENTATION PAR FONCTION DU BUDGET.....</b>	<b>25</b>
<b>A) Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF*) .....</b>	<b>25</b>
1°) Charges financières .....	25
2°) Opérations non ventilables, services généraux, sécurité et salubrité Publique .....	26
3°) Enseignement, sport scolaire et périscolaire.....	26
4°) Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs .....	27
5°) Santé et action sociale.....	28
6°) Aménagement, services urbains et habitat .....	28
7°) Action économique, attractivité et tourisme .....	29
8°) Environnement, gestion des eaux et patrimoine naturel .....	29
9°) Mobilité et réseaux de voirie.....	30
<b>B) Les dépenses réelles d’investissement (DRI*) .....</b>	<b>31</b>
1°) Opérations non ventilables, services généraux, sécurité et salubrité publique .....	32
2°) Enseignement, sport scolaire et périscolaire.....	32
3°) Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs .....	33
4°) Santé et action sociale.....	34
5°) Aménagement, services urbains et habitat .....	34
6°) Actions économiques, attractivité et tourisme .....	34
7°) Environnement, gestion des eaux et patrimoine naturel .....	34
8°) Mobilité et réseaux de voirie.....	35
<b>BUDGET ANNEXE DU BAC DU PASSAGE .....</b>	<b>36</b>
<b>BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE.....</b>	<b>37</b>
<b>BUDGET ANNEXE CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE ET ORGANISATION DE SPECTACLES .....</b>	<b>39</b>
<b>BUDGET ANNEXE PARKING DE LA CRIÉE .....</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXE PPI .....</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXE CHAINE DE L’EPARGNE ET VARIABLES DE PILOTAGE .....</b>	<b>48</b>

# BUDGET PRINCIPAL

## I) RAPPEL DES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les objectifs de la prospective du mandat 2020-2026 :

- ✓ Préserver la qualité de vie (développer les mobilités douces, sécuriser les déplacements, veiller aux économies d'énergie, à la biodiversité) ;
- ✓ Renforcer l'attractivité économique afin que les entreprises continuent à investir et à créer de l'emploi (filière pêche, construction et réparation navale, nautisme, tourisme, agriculture...)
- ✓ Donner plus de place aux associations et aux jeunes ;
- ✓ Maîtriser la dépense publique ;
- ✓ Doter Concarneau de nouveaux équipements et services à la population (adaptés aux différentes strates d'âges) et contribuant à optimiser la qualité de vie.

Les orientations budgétaires 2024 s'articulent autour des objectifs suivants :

- ✓ Garantir la santé financière de Concarneau, avec des finances saines et pérennisées (~3,8 années de capacité de désendettement (CDD) en projection anticipée de 2023), poursuite des objectifs principaux liés à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation du patrimoine. En 2014, ce coefficient était de 9,3 années. Le ratio de l'encours de dette par habitant INSEE en 2023 serait quant à lui de 692 € /hab. Il était de 1 753 € /hab. en 2014 ;
- ✓ Maintien d'un niveau élevé d'investissements pour la rénovation des voiries en intégrant un volet développement durable à toutes les réalisations ;
- ✓ Poursuite de la rénovation des écoles ;
- ✓ Limiter le recours à l'emprunt afin de conserver les marges de manœuvre en investissement :  
La ville de Concarneau remboursera 1 965 K€ de capital aux établissements bancaires en 2024 pour 590 K€ de charges financières. Afin de conserver des capacités financières en termes de dépenses d'équipement, la ville doit limiter son recours à l'emprunt et conserver son niveau d'autofinancement.
- ✓ Le produit fiscal devrait évoluer au minimum en fonction de la variation physique et nominale des bases d'imposition. Les taux ne devraient pas évoluer, l'objectif reste de limiter la pression fiscale sur la durée du mandat ;
- ✓ La capacité de désendettement (CDD) ne devra pas dépasser 10 ans à l'issue de la période :

La CDD, c'est-à-dire l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute de l'exercice, est estimée à 3,8 années en 2023 et la prospective présente une CDD de 6,7 années en 2024. A l'issu du mandat, la CDD ne devrait pas dépasser les 10 années.

- ✓ Optimiser les moyens, préserver les équilibres financiers et mettre en commun les outils avec l'EPCI :

Pour retrouver des marges de manœuvre dans ce contexte financier inédit, de nombreuses pistes devront être consolidées. Depuis 2016, en lien avec la création du service commun des affaires financières, la mise en place d'un contrôle de gestion et d'un suivi budgétaire précis devrait contribuer à atteindre ces différents objectifs.

## II) ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget principal 2024 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 30 779 759,17 €, en hausse de +5,8 % par rapport au BP 2023 et en section d'investissement à un montant de 18 323 465,17 € en augmentation de +12,0 % par rapport au BP 2023.

**Cependant, afin d'analyser les évolutions entre 2023 et 2024 à périmètre constant en section de fonctionnement, il convient :**

- **De diminuer les dépenses liées à la Transat Concarneau-Saint Barth inscrits au BP 2023 des données du budget primitif de 2023 (170 K€).**

Après retraitement, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de +6,4 %, soit +1 841 K€ et les recettes de fonctionnement sont en hausse de +5,8 %, soit +1 682 K€.

L'autofinancement (chapitres du virement et d'ordre comptable entre sections) enregistre une augmentation de +5,8 % par rapport à 2023 en atteignant **3,5 M€**.

Ce niveau d'autofinancement permet à la ville de respecter la règle de l'équilibre annuel, c'est-à-dire un autofinancement (3 531 K€) et des ressources propres d'investissements (4 375 K€), soit 7 905 K€, supérieurs au remboursement du capital de la dette (1 965 K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses totales de fonctionnement diminuées des mouvements d'ordre et du virement à la section d'investissement, qui atteignent **27 243 277,44 €** contre 25 596 298,76 € en 2023 retraités, soit une augmentation de +1 647 K€, représentant une évolution de +6,4 %.

Les recettes réelles de fonctionnement qui progressent de +5,6 % (+1 639 K€) par rapport à 2023 et atteignent **30 647 600,00 €**.

### III) LA PRÉSENTATION PAR NATURE DU BUDGET

Le budget 2024 est soumis aux aléas économiques qui impactent aussi bien les recettes que les dépenses de fonctionnement. Ces aléas, liés au contexte géopolitique et national, sont particulièrement imprévisibles.

L'amélioration des ratios financiers de la ville, notamment au niveau de l'autofinancement dégagé et de la poursuite du désendettement de la commune (aucun emprunt réalisé depuis 2015), permet à la ville de Concarneau de financer des projets structurants sur 2024, tout en limitant le recours à l'emprunt, malgré ce contexte économique incertain.

Le document budgétaire présenté respecte les grands équilibres financiers de la collectivité, grâce à une rigueur de gestion partagée par les services. Pour les 9 directions de la ville (DGS, Finances, Ressources Humaines, Services Techniques, Urbanisme, Jeunesse/Éducation, Sport, Culture et Action Sociale) une enveloppe cible a été bâtie en fonction du budget primitif de 2023. Chaque enveloppe cible a été majorée ou minorée en fonction des projets de l'équipe municipale prévus sur 2024.

Ce travail a permis d'établir un budget cible qui respecte les règles de santé financière ainsi que la prospective financière de la commune (autofinancement couvrant le remboursement en capital de la dette, un recours à l'emprunt limité, des taux de fiscalité sans changement et la réalisation des projets liés au mandat).

Des réunions d'arbitrage se sont ensuite déroulées entre les services et les élus afin de définir précisément les besoins en fonctionnement et en investissement pour l'année 2024.

#### A) Le budget de fonctionnement par nature

Le budget de la ville proposé en section de fonctionnement, est présenté en équilibre à un montant de 30 779 759,17 € soit une augmentation de +5,8 % par rapport au BP 2023. Les dépenses réelles représentent 27 249 157,44 €.

##### 1°) Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	% Évolution BP 2024 / BP 2023
011	Charges à caractère général	6 865 043	7 532 323	9,7%
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 992 133	15 070 134	7,7%
014	Atténuations de produits	450 000	495 000	10,0%
65	Autres charges de gestion courante	3 784 023	3 549 700	-6,2%
	<i>dont participation aux budgets annexes</i>	<i>1 452 031</i>	<i>1 418 486</i>	<i>-2,3%</i>
66	Charges financières	660 000	590 000	-10,6%
67	Charges exceptionnelles	12 000	12 000	0,0%
022	Dépenses imprévues	0	0	s/o
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>25 763 199</b>	<b>27 249 157</b>	<b>5,8%</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 840 078	1 897 211	3,1%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 496 667	1 633 391	9,1%
	<b>Total général</b>	<b>29 099 944</b>	<b>30 779 759</b>	<b>5,8%</b>

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le montant global de ce chapitre s'élève à 7 532 K€ contre 6 865 K€ en 2023, faisant apparaître une variation de +667 K€, soit +9,7 %.

Il est toutefois nécessaire de diminuer les dépenses relatives à la transat Concarneau-Saint Barthelemy de 167 K€ sur le budget primitif 2023 afin d'analyser les évolutions entre 2023 et 2024 à périmètre constant. Après retraitement, les dépenses au chapitre 011 augmentent de +834 K€, soit +12,5 %.

Les principales augmentations de ce chapitre concernent notamment les postes :

- ✓ Contrats de prestations de services (611) : Ce poste de dépense augmente +115 K€ pour atteindre 131 K€ en 2024 contre 16 K€ en 2023. Cette augmentation est notamment liée à l'inscription de la refonte du logo et de la charte graphique de la commune (30 K€), de la conception graphique des bulletins municipaux (29 K€) et de la prestation visant l'accompagnement des agents CCAS (23 K€).
- ✓ Locations (61351 et 61358) : Cette dépense s'élève à 583 K€ en 2024 contre 398 K€ en 2023, soit une augmentation de +46,6 %. Suite au passage à la M57, les locations de matériels se divisent réglementairement en deux catégories (61351 matériel roulant et 61358 autres matériels) :
  - 61351 Matériel roulant : Cette ligne budgétaire est en hausse de +29,3 % soit +49 K€. Cette variation s'explique par la conclusion du nouveau contrat de location des véhicules légers ;
  - 61358 Location autres matériels : Cette dépense évolue de +155 K€. Il s'agit en partie de l'inscription de la location de chalets pour le village de Noël ainsi que des animations liées pour 60 K€. A noter également l'entretien du stade Guy Piriou à hauteur de 80 K€.
- ✓ Autres biens immobiliers (61558) : Cette ligne budgétaire progresse de 151 K€ en 2023 à 329 K€ en 2024, soit une augmentation de +178 K€. La principale variation provient du programme d'amélioration des chaudières, en lien avec le nouveau marché de prestation d'entretien et d'exploitation du chauffage contractualisé avec Engie (n°2023-17).
- ✓ Maintenance (6156) : Cette dépense s'élève à 466 K€ en 2024 contre 275 K€ en 2023, soit une augmentation de +69,2 % (+191 K€). Suite à la clarification des règles du transfert de compétence de l'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère (SDEF), la maintenance est inscrite à l'article 6156 au BP 2024 pour +150 K€. Pour rappel, ce transfert a un effet positif sur les finances de la ville de Concarneau puisque le coût des opérations du renouvellement des réseaux de basse tension est pris en charge par le SDEF.
- ✓ Autres (6288) : Ce poste de dépenses augmente de +153 K€ pour atteindre 208 K€ en 2024 contre 55 K€ en 2023. La progression s'explique par une ré-imputation de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères, préalablement imputé au compte 63513 au BP 2023 pour un montant de 140 K€.

Les principales diminutions de ce chapitre concernent les postes :

- ✓ Eau et assainissement (60611) : Cette dépense est prévue pour un montant de 117 K€ en 2024 contre 200 K€ en 2023, soit une diminution de -41,8 % (-84 K€). Le service des fluides, ayant récemment récupéré cette gestion affine d'année en année les projections de ces consommations.
- ✓ Energie et électricité (60612) : Ce poste de dépenses diminue de -213 K€ pour atteindre 865 K€ en 2024. Cette baisse s'explique par la diminution des tarifs du KW/h dans le cadre du marché à groupement de commande avec le SDEF.

Ci-dessous une présentation en regroupement d'articles :

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024 / BP 2023
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>6 865 043</b>	<b>7 532 323</b>	<b>9,7%</b>
60	Achats	3 731 530	3 546 069	-5,0%
61	Services extérieurs	1 920 211	2 690 859	40,1%
62	Autres services extérieurs	1 013 627	1 200 095	18,4%
63	Impôts, taxes, versements assimilés	199 675	95 300	-52,3%

*b) Les charges de personnel (chapitre 012)*

La prévision budgétaire pour l'année 2024 s'établit à 15 070 K€ (budget principal), soit une augmentation de +1 078 K€ (+7,7 %). Tous budgets confondus (budget principal, cuisine centrale, CAC et bac), la prévision budgétaire de la masse salariale 2024 s'établit à **16 330 K€**.

Un des facteurs essentiels d'évolution de la masse salariale pour la Ville et ses budgets annexes reste **le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** qui représente l'évolution des carrières des fonctionnaires. Il est constitué par les avancements d'échelon, les avancements de grade, la promotion interne. Il a été porté à 1,0 % pour les titulaires et 0,5 % de la masse salariale pour les contractuels, **soit environ 140 K€**.

La masse salariale 2024 est également particulièrement impactée par **les différentes mesures gouvernementales intervenues en 2023 et qui impactent l'année 2024 par effet année pleine (+284 K€)**.

**L'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 entraine également un coût supplémentaire de +123 K€**

Par ailleurs, la Ville a activé un certain nombre de mesures également pour améliorer le pouvoir d'achat des agents :

- **La participation à la mutuelle** qui passe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024) à 10 €/mois et par agent (14 K€ prévu au BP) ;
- **Le forfait mobilités durables** instauré au 1<sup>er</sup> juillet 2023 nécessite une prévision plus importante au BP 2024 (7 K€) ;
- **L'instauration de la prime pouvoir d'achat** (205 K€) ;
- Augmentation de l'enveloppe dédiée **aux revalorisations du régime indemnitaire** : d'un montant habituel de 8 000 €, elle s'élève pour 2024 à 27 200 €, notamment pour intégrer la revalorisation des agents des services techniques effectuant des astreintes.

La Ville prévoit également de manière habituelle des enveloppes dédiées à la prise en charge de certaines dépenses, pas toujours affectées spécifiquement à un service :

- L'enveloppe liée **au recrutement des saisonniers** se porte à **600 753 €** au BP 2024, soit une **augmentation de +136 871 €** par rapport au BP 2023 (463 882 €). Cette augmentation intègre le surcoût lié à l'extension de l'offre de loisirs en ALSH.
- **Une enveloppe dédiée aux remplaçants** est prévue pour un montant **de 243 000 €**. Cette enveloppe concerne essentiellement deux services dans lesquels il est indispensable de procéder aux remplacements des agents absents : **la Direction Education Jeunesse (102 305 €) € ainsi que la Maison de la Petite Enfance (140 700€)**.

Il est précisé cependant que certains remplacements ont été budgétés à l'année dans certains services dans la mesure où les arrêts étaient connus au moment de la préparation budgétaire (+17 300 € par exemple à l'Etat civil).

Enfin, malgré le cadre restreint, des arbitrages ont cependant été menés sur les nouveaux besoins exprimés par les services et certaines demandes ont été validées :

- La création d'un poste de DGA à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 (+**65 K€**) ;
- La création d'un poste de technicien Voirie-Mobilité au service développement durable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 (+15 K€) ;
- Recrutement de deux CDD au service des sports au 1<sup>er</sup> septembre 2024 (+23 K€) ;
- La création d'une police municipale avec le recrutement d'un brigadier au service Citoyenneté-démocratie locale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 (+14 K€).

c) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Dans ce chapitre sont regroupés les reversements de fiscalités ou de taxes à des institutions publiques. 3 postes de dépenses sont provisionnées :

- ✓ Le provisionnement pour les reversements de fiscalité de Taxe d'Habitation sur Locaux Vacants (THLV) (article 7391112) augmente à 40 K€ en 2024 contre 25 K€ en 2023 soit +60,0 %. Ces dégrèvements interviennent à posteriori de la recette perçue et sont possibles après justification par les particuliers. La THLV disparaît pour la commune de Concarneau, puisqu'elle intègre le dispositif de zone tendue. Il est prudent de provisionner une dernière fois, en cas de remboursement issu de l'exercice 2023.
- ✓ Le fonds de péréquation des recettes fiscales communales (FPIC) (article 7392221) : augmente à 135 K€ (contre 125 K€ au BP 2023), soit +8,0 %. Bien que la réalisation n'ait atteint que 107 K€ en 2023, cette hausse est en lien avec la prospective financière du territoire.
- ✓ Le reversement du produit issu de la taxe de séjour (article 7398) devrait représenter 300 K€, en fonction de la fréquentation touristique concarnoise et est intégralement à destination de l'Office de Tourisme (EPIC).



d) *Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)*

Le montant global de ce chapitre s'élève à 3 550 K€ en 2024 contre 3 784 K€ en 2023, faisant apparaître une variation de -234 K€, soit -6,2 %.

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024 / BP 2023
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 784 023</b>	<b>3 549 700</b>	<b>-6,2%</b>
	<i>dont participation aux budgets annexes</i>	1 452 031	1 418 486	-2,3%
6531 à 6535	<i>Indemnités, missions, formation des élus</i>	277 230	290 099	4,6%
6541 à 6542	<i>Admission en non-valeur de produits irrécouvrable</i>	19 300	25 000	29,5%
6553 à 65738	<i>Contingents et participation organismes extérieurs</i>	1 443 301	1 094 907	-24,1%
6574	<i>Subventions versées</i>	502 902	610 863	21,5%
65811 à 65818	<i>Droits d'utilisation-Logiciels</i>	53 754	69 110	28,6%
65888	<i>Autres charges de gestion courante</i>	35 505	41 235	16,1%

L'évolution de ce chapitre, hors participations aux budgets annexes, s'explique principalement par les participations aux organismes extérieurs, et notamment par la fin de la participation au financement de la construction du centre de secours de Concarneau (-358 K€).

D'autres éléments viennent à l'inverse augmenter les dépenses de ce chapitre :

- ✓ La subvention versée au CCAS est réévaluée de +30 K€ et atteindrait 613 K€ ;
- ✓ Il est constaté une augmentation de +28,6 % des droits d'utilisation, notamment des logiciels. Cet accroissement se traduit par l'acquisition de nouvelles licences liées au système d'information ou aux logiciels métiers des services communication et nautisme. Le coût cumulé de ces droits est de 69 K€ ;
- ✓ La provision pour admission en non-valeur de produits irrécouvrable est en hausse de +29,5 %, en atteignant 20 K€. Il s'agit d'une inscription prudente compte tenu de la réalisation de 2023, s'élevant à 16 K€.

Les subventions présentent une hausse de +21,5 %. Néanmoins il s'agit d'une ré-imputation de la subvention La balise, comptabilisée précédemment dans les participations aux organismes extérieurs (75 K€ inscrits). Après retraitement, les subventions sont globalement en hausse de +33 K€.

Concernant les participations aux budgets annexes, calculés afin d'assurer l'équilibre de ces derniers, bien qu'elles diminuent globalement de -2,3 %, chaque situation est distincte comme suit :

- ✓ La participation d'équilibre au budget annexe Cuisine Centrale connaît une augmentation de +91,6 % soit +185 K€ par rapport à 2023, passant de 202 K€ à 386 K€ en 2024. Ce besoin de financement est en partie liée à la hausse des charges de personnel du budget qui augmente de +71 K€, soit +13,2 %, s'expliquant par la mise à disposition de personnel supplémentaire de la Direction Education Jeunesse (DEJ), ainsi que d'un

renfort administratif. L'augmentation de la participation s'explique également par le financement des travaux dans l'objectif de supprimer les barquettes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- ✓ La participation d'équilibre au budget annexe CAC d'un montant de 775 K€ est marquée d'une diminution de -28,2 %, soit -305 K€ par rapport à 2023. Bien que les recettes soient stables, et que les charges de personnel sont en hausse, la diminution de la participation s'explique par l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 482 K€ pour financer le diagnostic structurel de l'équipement.
- ✓ La participation d'équilibre au budget annexe Bac du Passage augmente de +50,7 % passant de 171 K€ en 2023 à 257 K€ en 2024. Malgré la prévision en hausse des recettes de fonctionnement, soit +32 K€, l'acquisition du nouveau bac implique l'inscription d'un emprunt à hauteur de 719 K€, ainsi qu'un besoin d'autofinancement de +64 K€, ce qui explique principalement la hausse de participation du budget général.

Pour davantage d'éléments de compréhension de ces budgets annexes, une section y est dédiée à la fin de ce rapport.

Les participations d'équilibre pourront être révisées lors de l'intégration des résultats aux Budgets Supplémentaires.

Au total, le Budget Principal reverse aux budgets annexes 1 418 K€ en 2024 contre 1 452 K€ en 2023, soit une évolution de -2,3 % ou -34 K€.

#### *Participation du budget Principal aux budgets annexes (BP 2018 - BP 2024)*

en €	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol an 2024/2023
Budget Cuisine Centrale	277 260	315 981	-	108 991	236 956	201 588	386 225	91,6%
Budget CAC	573 873	571 249	636 507	654 426	764 194	1 079 591	774 847	-28,2%
Budget Bac du Passage	241 695	154 651	20 842	-	225 066	170 852	257 414	50,7%
<b>Total</b>	<b>1 092 828</b>	<b>1 041 881</b>	<b>657 349</b>	<b>763 417</b>	<b>1 226 216</b>	<b>1 452 031</b>	<b>1 418 486</b>	<b>-2,3%</b>

#### *e) Les charges financières (chapitre 66)*

Les charges financières sont estimées à 590 K€ en 2024 contre 660 K€ en 2023, soit une baisse de -70 K€ (-10,6 %). Cette baisse est due, d'une part, par celle des indices sur lesquels sont calculés les intérêts des emprunts à taux variables ainsi que, d'autre part, à l'extinction de 3 emprunts en 2023.

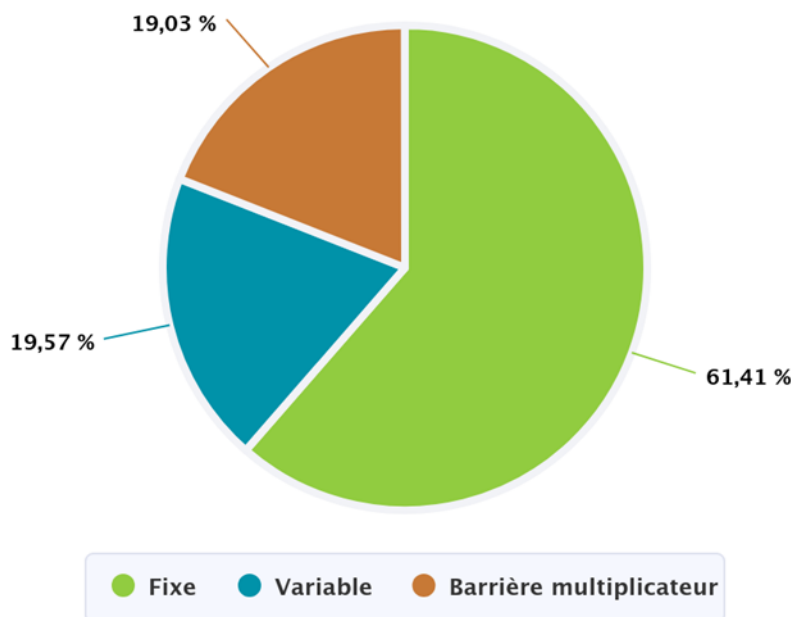
Les établissements prêteurs de la ville sont les suivants :

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	5 818 167 €	39,82%
DEXIA CL	2 902 651 €	19,87%
SOCIETE GENERALE	1 706 675 €	11,68%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 589 448 €	10,88%
CAISSE D'EPARGNE	1 565 520 €	10,72%
ARKEA	958 861 €	6,56%
BANQUE POSTALE	68 997 €	0,47%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>14 610 320 €</b>	<b>100,00%</b>

Le taux moyen de la dette du budget principal est : 4,22 % en janvier 2024 alors qu'il s'élevait à 3,65 % en janvier 2023. La ville compte 17 emprunts pour une durée de vie résiduelle de 8 ans et 3 mois.

La durée de vie moyenne, c'est-à-dire la durée restante pour rembourser la moitié du capital restant dû (CRD) est de 4 ans et 7 mois.

### **61 % de l'encours de dette est à taux fixe.**



### Dette selon la charte de bonne conduite

Une très grande proportion des emprunts de la ville de Concarneau (81 % du CRD) sont classés en 1A c'est-à-dire en risque faible selon la charte de bonne conduite. La ville n'enregistre pas de produits dits « toxiques ».

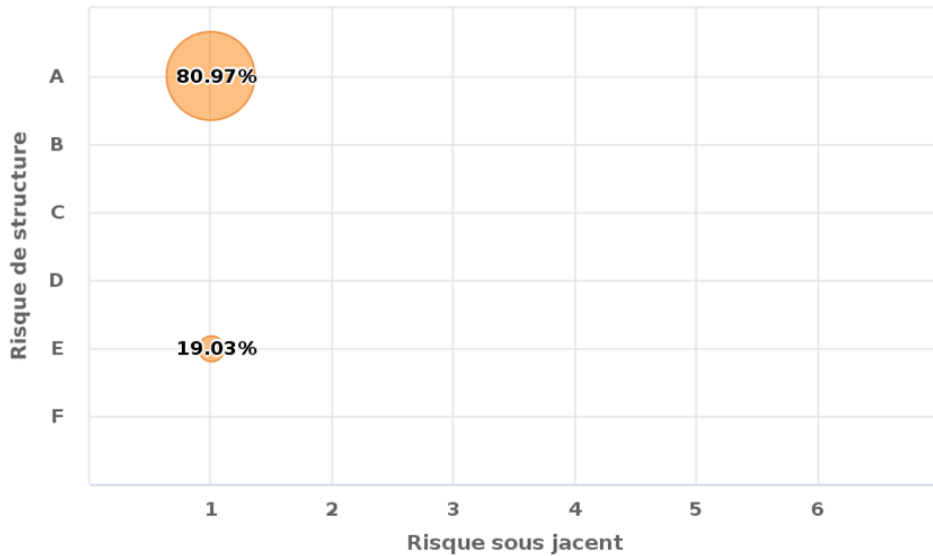
L'emprunt dit à « Barrière multiplicateur » est l'emprunt MPH271697EUR dont le capital restant dû est de 2 780 K€ (soit 19 % du CRD total du budget principal).

Le calcul des intérêts de cet emprunt est décomposé en 3 phases :

- Phase 1 du 01/10/2010 au 31/07/2012 : taux fixe à 3,97%.
- Phase 2 du 01/08/2012 au 31/07/2024 :
  - o Fixe à 3,97% si le CMS EUR 30 ans est inférieur à 7% ;
  - o Fixe à 3,97% + (la différence entre le CMS EUR 30 ans et 7% X 5) si le CMS EUR 30 ans est supérieur à 7%.
- Phase 3 du 01/08/2024 au 31/07/2030 : taux fixe à 3,97%.

Cet emprunt est représenté en risque de structure E (sur la charte Gissler) car le calcul des intérêts sur la phase actuelle est dit à barrière.

Si le taux dépasse les 7% le taux de paiement des intérêts évoluera fortement. Cependant le taux CMS EUR 30 ans sur lequel repose ce calcul est stable et représente de très faibles chances de dépassement du taux barrière de 7%. Au 01/08/2024 ce risque n'existera plus avec l'entrée dans la dernière phase de calcul des intérêts à taux fixe de 3,97 % jusqu'à son extinction.



f) *Les charges spécifiques (chapitre 67)*

Ce chapitre s’est vu remodelé son utilisation dans la nomenclature M57. Passé du libellé « exceptionnelles » à « spécifiques », il ne comprend désormais que les annulations pour titres antérieurs, provisionné à hauteur de 12 K€ comme au BP 2023.

2°) *Les recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement atteignent 30 779 759,17 € en 2024, soit une hausse de +5,8 % par rapport à 2023, représentant +1 680 K€.

Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024 / BP 2023
013	Atténuation de charges	24 800	16 000	-35,5%
70	Produit des services	2 271 641	2 322 844	2,3%
73	Impôts et taxes	1 779 300	1 705 475	-4,1%
731	Fiscalité locale	21 063 028	22 704 000	7,8%
74	Dotations et participations	3 514 738	3 795 004	8,0%
75	Autres produits de gestion courante	324 584	70 277	-78,3%
76	Produits financiers	33 000	33 000	0,0%
77	Produits spécifiques	0	1 000	s/o
<b>Total recettes réelles</b>		<b>29 011 091</b>	<b>30 647 600</b>	<b>5,6%</b>
042	Opérations d'ordres (travaux en régie)	88 853	132 159	48,7%
<b>Total général</b>		<b>29 099 944</b>	<b>30 779 759</b>	<b>5,8%</b>

a) *Les atténuations de charges (chapitre 013)*

Il s’agit des remboursements obtenus pour l’essentiel au niveau des charges de personnel. Le montant inscrit dans ce chapitre en 2024 est en diminution de -9 K€ par rapport à 2023,

soit 16 K€. Il comporte les remboursements sur les rémunérations (sécurité sociale pour les agents non titulaires). Le nombre de bénéficiaire de contrat aide a diminué.

*b) Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)*

Le montant des produits des services est stable à 2,3 M€ entre 2022 et 2023, présentant une légère évolution de +51 K€ (+2,3 %).

Concernant les produits déterminés par les tarifs, ces derniers ont été votés lors de la délibération n°2023-159 du 14 décembre 2023. Les tarifs ont été partiellement augmentés. Ceux concernant le comme tourisme ont été le plus révisés (droits de place, déballages, occupation du domaine public, borne camping-car, horodateurs...).

La hausse de ce chapitre s'explique principalement par la prévision du remboursement de la gestion déléguée des réseaux d'eaux pluviales au titre de 2024. A noter qu'une régularisation de 2020 à 2023 a été faite sur l'exercice 2023. Le montant annuel est de 50 932 €.

D'autres évolutions sont à noter, mais relevant davantage de ré-imputations comptables :

- Les droits de stationnement (70321) diminuent de 55 K€, affichant 491 K€ de prévision au BP 2024, au profit des redevances d'occupation du domaine public (70323) qui évoluent de +30 K€ pour atteindre 34 K€. Le solde de -25 K€ s'explique par le constat du niveau de recettes atteint en 2023, approchant des inscriptions proposées en 2024. Plus précisément, la différence de prévision est plus marquée sur les recettes d'horodateurs ;
- Les redevances à caractère social sont en hausse de +24 K€ et atteignent 634 K€ Ces prévisions sont en adéquation avec les niveaux atteints en 2023, d'une part pour les recettes liées à la Maison Petite Enfance (130 K€ inscrits au BP24) et d'autre part pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (265 K€ inscrits au BP24).

*c) Les impôts, taxes et fiscalité locale (chapitre 73 et chapitre 731)*

La nomenclature M57 a scindé le chapitre 73 – impôts et taxes en isolant les impôts relevant de la fiscalité dans un nouveau chapitre 731 – Fiscalité locale.

Ainsi le chapitre 73 « impôts et taxes », dans sa forme M57, est estimé à un total de 1 705 K€ en 2024, contre 1 779 K€ au BP 2023 (-74 K€). Une seule recette est imputée à ce nouveau chapitre, s'agissant de l'attribution de compensation (AC) reçue de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA). La prévision correspond à l'AC réellement perçue en 2023. Ce poste de recette devrait néanmoins évoluer dans les prochains mois avec l'annulation du transfert de charges propre à la gestion des ordures ménagères, selon la décision prise lors du Pacte Financier et Fiscal de CCA. Elle devrait également évoluer selon le nouveau modèle de financement des services communs, également validé lors de cette instance. L'impact budgétaire serait intégré au Budget Supplémentaire.

La transposition permet de comparer les deux nomenclatures. Ainsi le nouveau chapitre 731 « fiscalité locale » est hausse de +7,8 %, passant de 21 063 K€ au BP 2023 à 22 704 K€, soit une hausse de +1 641 K€.

Cette forte hausse s'explique majoritairement par deux faits :

- En lien indirecte avec l'inflation, le coefficient de revalorisation des bases locatives, qui constituent l'assiette fiscale des impôts directs locaux (Taxe d'habitation, taxes foncières...) est acté à +3,9 %. Ce coefficient provoque 472 K€ de recettes fiscales supplémentaires ;
- En accord avec la délibération n°2023-117 du 27 septembre 2023, la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale est majorée de 60 %, comme permis par le décret n°2023-822 du 25 août 2023 listant les communes considérées en zone tendue. La prévision de recettes fiscales supplémentaires s'élève à 990 K€ au BP 2024.

A contrario, la nouvelle classification de la commune en tant que zone tendue fait perdre l'éligibilité à l'instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV). Cette recette a représenté 197 K€ en 2023. Cette perte fiscale doit être compensée selon l'article 143 de la loi de finances pour 2024. Pour information, en zone tendue, la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) est automatiquement instaurée et est perçue par l'Agence nationale de l'habitat.

Plus en détail, nous pouvons notamment noter les évolutions suivantes :

- ✓ Les contributions directes (73111) : 20,8 M€ contre 19,0 M€ en 2023 (+9,5 %, +1 806 K€).

#### A- Décisions gouvernementales :

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives d'habitation, servant d'assiette au calcul des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, est de **+3,9 %** en 2024. Cette forte évolution s'explique par le contexte inflationniste, constaté en 2023.

#### B- Décisions départementales :

Les valeurs locatives des locaux professionnels sont calculées à partir de tarifs délibérés par le conseil départemental. L'évolution moyenne de ces tarifs sont de +1,3 % pour 2024.

#### C- Décisions communales :

Les bases d'imposition 2024 n'ont pas été notifiées à ce jour. L'hypothèse retenue des variations physiques par rapport aux bases notifiées en 2023 sont les suivantes pour le BP 2024 :

- ✓ taxe d'habitation sur résidences secondaires : +0,0 % ;
- ✓ foncier bâti sur locaux d'habitations : +1,0 % ;
- ✓ foncier bâti sur locaux professionnels : +0,0 % ;
- ✓ foncier non bâti : -1,0 %.

Hors THLV et en 2023, le produit notifié sur l'état 1259 de fiscalité était de 19,0 M€. Sur l'exercice 2023, la commune de Concarneau enregistre un versement total de 19,2 M€, soit +182 K€ de plus qu'à la notification.

K€	Produit notifié état 1259 de 2023	Produit enregistré en	
		2022	Différence
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 531	1 588	57
Taxe sur le foncier bâti	15 218	15 310	92
Taxe sur le foncier non bâti	230	228	-2
<b>Total</b>	<b>16 979</b>	<b>17 126</b>	<b>147</b>
Coefficient correcteur	1 838	1 848	10
Rôle supplémentaire	0	213	213
<b>Total (Article 731+)</b>	<b>18 817</b>	<b>19 187</b>	<b>371</b>

Le produit fiscal estimé, c'est-à-dire les bases d'imposition 2024 multipliées par les taux de 2023, est de 20 760 K€ soit une hausse de +8,2 % par rapport au produit enregistré en 2023.

Les taux communaux d'imposition sont proposés stables pour 2024 :

- pour la taxe d'habitation de 19,16 %. Le cas échéant, s'appliquant une majoration de 60 %, soit un taux théorique de 30,66 % ;
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties de 41,16 % ;
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 71,90 %.

✓ La taxe communale additionnelle aux droits de mutation (73123) : la prévision de recettes est en diminution de -100 K€ par rapport au BP 2023, pour atteindre 1 100 K€. Cette inscription reste prudente vis-à-vis des recettes constatées en 2023, qui atteignent 1 455 K€.

✓ La taxe sur les pylônes électriques (73132) : les recettes sont inscrites à l'identique en 2024, soit 32 K€. L'inscription est prudente par rapport à la somme perçue en 2023 (34 K€) ;

✓ La taxe sur les déchets stockés (73134) : les recettes sont estimées stables entre 2023 et 2024, soit une inscription de 82 K€. Le niveau de 2023 est faible du fait de la fermeture exceptionnelle de l'usine de valorisation en 2022, suite à l'incendie d'un incinérateur. La recette perçue ne s'élèverait qu'à 69 K€, tandis que le niveau de 2021 (perçu en 2022) était de 82 K€. Le budget primitif de 2024 est construit dans l'hypothèse d'une année 2023 équivalente à celle de 2021 ;

✓ Les droits de place (marchés, fête foraine, brocantes, ...) (73154) : les recettes liées à cette taxe sont présentées en diminution de -2,3 %, soit -5 K€ par rapport au BP 2023 pour atteindre 210 K€. Il s'agit d'une inscription prudente par rapport au CA anticipé 2023 qui s'élève à 225 K€ ;

✓ La taxe de séjour (731721) : le produit de la taxe de séjour est estimé à 360 K€, un montant en diminution de -40 K€ par rapport au BP 2023. Il s'agit d'une prévision élevée compte tenue du Compte Administratif anticipé qui atteint 256 K€ ;

✓ La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) (73174) : le produit de cette taxe, en lien avec l'actualisation des enseignes publicitaires sur Concarneau, est estimé à 160 K€ en 2024, soit une baisse de -20 K€ par rapport au BP 2023. Il s'agit d'une inscription par rapport au CA anticipé 2023 qui s'élève à 185 K€ ;

*d) Les dotations et participations (chapitre 74)*

Le montant des dotations, participations et compensations atteint 3,8 M€ contre 3,5 M€ en 2023, soit +280 K€ (+8,0 %). La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est prévue en

augmentation de +48 K€ par rapport au BP 2023.

✓ La DGF se décompose en plusieurs dotations. Concarneau est éligible à 2 de ces dotations :

- La Dotation Forfaitaire (7411) : le budget 2024 intègre une dotation en hausse de +4,0 % par rapport à 2023, soit +58 K€ pour atteindre 1 506 K€. L'évolution de la population légale concarnoise au recensement de 2020 a provoqué une hausse de la dotation forfaitaire perçue en 2023. L'hypothèse retenue au BP 2024 reste prudente avec une estimation de 100 habitants supplémentaires ;
- La Dotation Nationale de Péréquation (74127) : 469 K€, en diminution de -2,1 %, soit -10 K€ par rapport au budget primitif de 2023. Le montant notifié de 2023 a atteint 484 K€ (en lien avec la hausse de la population au recensement de 2020 qui a un effet sur les critères de 2023). L'hypothèse de 2024 tend vers une réduction de -15 K€ par rapport à cette notification ;

✓ Les compensations fiscales de l'État (74833) : les compensations prévues au titre de la taxe foncière augmenteraient de +90 K€, soit +14,9 % par rapport au BP 2023. Elles sont majoritairement liées à la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels, suite à la réforme de 2021. Comparé à la notification réelle de 2023, ces compensations augmenteraient de +4,9 %, notamment du fait du coefficient de revalorisation des bases (+3,9 %) ;

✓ La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants devrait, selon la loi de finances pour 2024, être compensée. Ainsi 189 K€ devrait être perçus à ce titre et sont provisionnés au compte 74834 – « Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation » ;

#### Évolution des dotations/allocations versées par l'État (2020-2024)

Article	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 anticipé	BP 204	Evol. BP 24/CA23
74111	Dotation forfaitaire (DGF)	1 413 044	1 432 851	1 447 101	1 497 445	1 506 000	1%
741127	Dotation nationale de Péréquation	446 178	487 623	514 306	483 953	469 000	-3%
74833	Compensation au titre de la taxe foncière	53 352	555 460	607 299	663 217	696 000	5%
74834	Compensation au titre de la taxe d'habitation	765 950	-	-	-	188 650	so.
Total		2 678 524	2 475 934	2 568 706	2 644 615	2 859 650	8%

✓ Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) (744) : en fonctionnement, l'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux ainsi que la fourniture de solutions numériques relevant de « l'informatique en nuage » bénéficient d'un remboursement partiel de la TVA payée. L'estimation de recette se base sur les dépenses réalisées en 2022 ;

✓ Les subventions et participations de fonctionnement (74718 à 7478) : ces recettes sont budgétisées à 874 K€ contre 937 K€ en 2023 (-6,8 %), soit -63 K€.

- En enseignement et en l'absence d'information sur l'obtention de la compensation financière aux forfaits communaux de l'obligation de l'instruction des enfants à partir de 3 ans, la recette annuelle de 162 K€ n'est pas inscrite au BP 2024 ;
- A l'école de musique, la subvention départementale est provisionnée pour 10 K€, identique à la somme perçue sur 2023. La recette perçue en 2022 n'était que de 3 K€.



Cette subvention s'inscrit dans le schéma départemental des enseignements artistiques et pratiques amateurs ;

- La signature de la Convention Territoriale Globale permettrait 88 K€ de subvention supplémentaire de la Caisse d'Allocation du Finistère (CAF) au titre de la Maison Petite Enfance (MPE). Couplés à la majoration de la Prestation de Service Unique (PSU) de +6,5 %, la participation devrait atteindre 458 K€ au BP 2024, contre une recette perçue de 396 K€ en 2023.

✓ La dotation pour les titres sécurisés (7485) est inscrite en hausse au budget 2024 de +10 K€, pour atteindre 31 K€. La dotation perçue en 2023 a été de 29 K€. Cette dotation est en faveur des communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques (CNI).

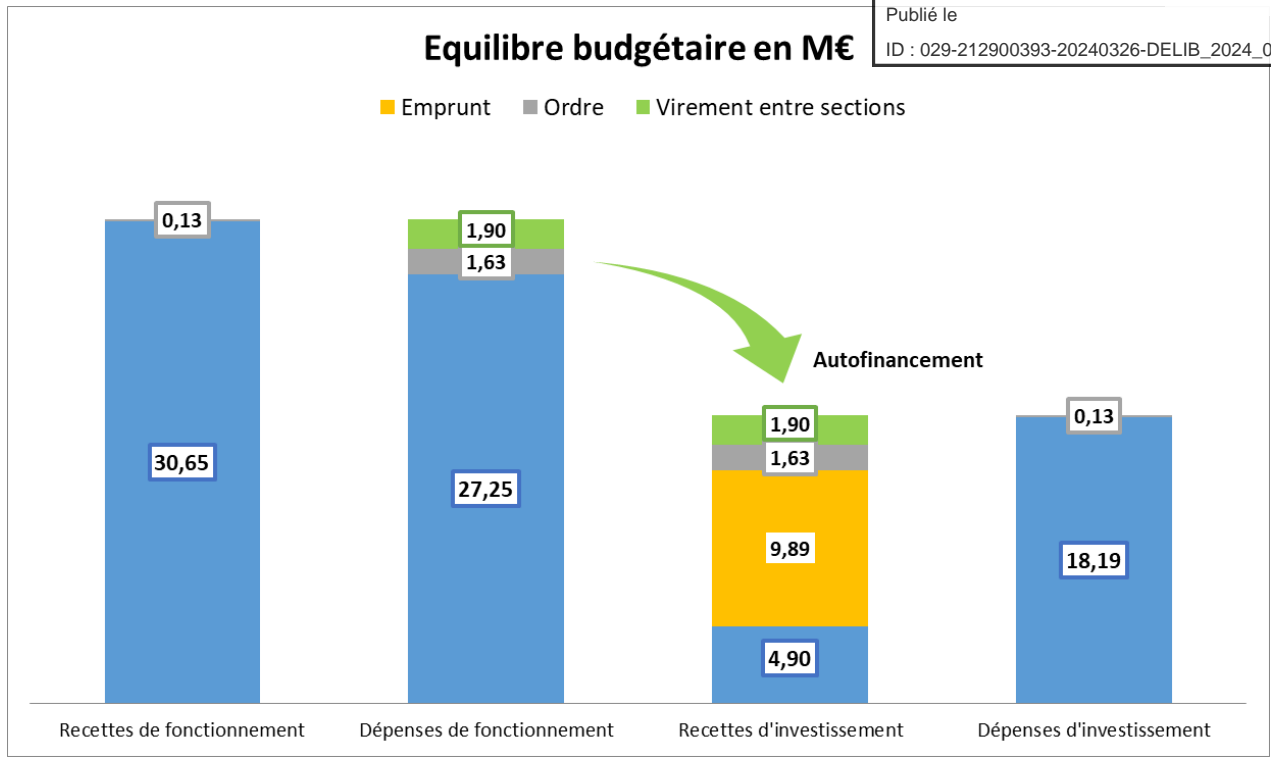
e) Les autres chapitres de recettes réelles de fonctionnement

✓ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) passeraient de 325 K€ à 70 K€ au BP 2024. D'une part la non-inscription de la dotation « filet de sécurité » qui était initialement calculée à hauteur de 220 K€ au budget 2023. Compte tenu des résultats du dernier exercice, il est prudent de n'inscrire aucune recette à ce sujet pour 2024. D'autre part, la suppression de la redevance du terrain à l'Union Sportive Concarnoise liée à l'impossibilité de l'Equipe première de bénéficier du stade pour ses matchs à domicile comme prévu dans la convention d'occupation, provoquerait une diminution de 42 K€ des revenus des immeubles (compte 752). A contrario, une exceptionnelle recette de la Direction Régionale de Affaires Culturelles (DRAC) serait perçue à hauteur de 7 K€ au titre du projet « arts visuels ». La commune de Concarneau percevrait également 19 K€ de l'Etat via le Conseil National de la Refondation (CNR) au titre de l'éducation.

✓ Les produits financiers (chapitre 76) serait stable à 33 K€. Il s'agit de la refacturation de l'emprunt récupéré lors du transfert de compétence au service Eau et Assainissement de CCA.

### *3°) Le virement à la section d'investissement*

Le virement à la section d'investissement devrait augmenter de +3,1 %, passant de 1 840 K€ en 2023 à **1 897** K€ en 2024.



L'autofinancement brut, soit le cumul du virement à la section d'investissement, des dotations d'amortissement réduit des reprises sur subventions, s'établirait à 3 398 K€ en 2024, contre 3 248 K€ en 2023, soit une progression de +151 K€ (+4,6 %).

Une fois déduit du remboursement du capital de la dette (1 965 K€), l'autofinancement net de 1 433 K€ servirait à financer 8,8 % des dépenses d'équipement.

**B) Le budget d'investissement par nature**

La section d'investissement est proposée en équilibre à 18 323 465,17 €, en augmentation de +12,0 % par rapport à 2023.

*1°) Les dépenses d'investissement*

Les dépenses réelles d'investissement, hors travaux en régie et opérations patrimoniales, sont proposées à 18 191 306,00 €.

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	% Évolution BP 2024 / BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	2 335 000	1 965 000	-15,8%
20	Immobilisations incorporelles	318 804	371 604	16,6%
204	Subventions d'équip. versées	633 594	618 374	-2,4%
21	Immobilisations corporelles	1 075 836	1 691 818	57,3%
23	Immobilisations en cours	11 073 000	13 107 510	18,4%
27	Autres Immo. Financières	1 000	2 000	100,0%
45	Opérations pour comptes de tiers	550 000	435 000	so.
020	Dépenses imprévues	0	0	so.
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>15 987 234</b>	<b>18 191 306</b>	<b>13,8%</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	88 853	132 159	48,7%
041	Opé. patrimoniales	282 035	0	-100,0%
<b>Total général</b>		<b>16 358 122</b>	<b>18 323 465</b>	<b>12,0%</b>

Plusieurs évolutions sont enregistrées au BP 2024 au niveau :

- ✓ Du chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : Avec une évolution de -15,8 %, ce chapitre passe de 2 335 K€ en 2023 à 1 965 K€ en 2024 (-370 K€). Ce chapitre connaît habituellement une hausse par rapport aux années précédentes liée à l'augmentation du remboursement du capital des échéances des emprunts en cours (à échéances périodiques constantes le capital à rembourser augmente et les intérêts diminuent). En 2024, le chapitre connaît une diminution liée à cinq emprunts qui atteignent le terme de leur amortissement, trois en 2023 et deux en 2024.
- ✓ Du chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : Ce chapitre augmente de +53 K€ (+16,6 %) passant de 319 K€ en 2023 à 372 K€ en 2024. Les évolutions sont hétérogènes selon les articles comptables, comme suit :
  - Les frais afférents à la « Révision du PLU » (compte 202) qui diminuent de -22 K€ passant de 45 K€ en 2023 à 23 K€ en 2024. L'inscription correspond à la poursuite du PLU ainsi que des zonages nécessaires à sa réalisation. Une assistance de 3 K€ est également inscrite pour les évolutions du géo-portail de l'urbanisme ;
  - Les frais d'étude (compte 2031) qui augmentent de +78 K€ passant de 253 K€ en 2023 à 330 K€ en 2024 et constitue l'enveloppe la plus importante de ce chapitre. A noter les principaux projets pour lesquels des montants forfaitaires d'études

- ont été définis dans l'attente des consultations en cours :
- 50 K€ d'étude d'opportunité pour un nouvel équipement culturel ;
  - 30 K€ d'étude dans le cadre des « Petites Villes de Demain » (PVD) ;
  - 75 K€ de diagnostics sur la Ville-Close et les projets de rénovation de la Tour aux Chiens, de la Tour de la Fortune, de la Tour du Gouverneur et de la Chapelle ;
  - 25 K€ pour le projet d'extension du cimetière de Lanriec ;
  - 30 K€ d'études acoustiques de deux classes pour l'école de Beuzec plus le hall ;
  - 15 K€ d'étude dans le cadre de la relance de la Servitude Passage Piétons Littoral (SPPL) ;
  - 30 K€ pour la carte locale d'exposition du trait de côte ;
  - 45 K€ pour l'élaboration de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;
  - 20 K€ de provision d'étude en mobilité douce ;
  - 10 K€ pour la mise à jour des Dossier Technique Amiante (DTA).
- Les frais de publicité de marché en section d'investissement (compte 2033) sont estimés à 10 K€ pour 2024, soit une diminution de - 4 K€ par rapport à 2023 ;
  - Les concessions et droits similaires (compte 2051) augmentent de +1 K€ passant de 7 K€ en 2023 à 8 K€ en 2024. A noter les principaux projets :
    - 5 K€ alloué à la refonte du site internet de la ville dans le cadre de l'harmonisation des sites du territoire de CCA ;
    - 3 K€ d'enveloppe pour le déploiement de nouvelles licences et évolutions informatiques (licences offices Word, Excel...).
- ✓ Du chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : Ce chapitre diminue -2,4% en passant de 634 K€ en 2023 à 618 K€ en 2024, soit une baisse de -15 K€. Ce chapitre comprend notamment :
- 50 K€ de subvention pour l'acquisition de mobiliers par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour leur installation dans les locaux du Centre Départemental de l'Action Sociale (CDAS) ;
  - 270 K€ de participation à l'effacement des réseaux, rue Jules Simon ;
  - 122 K€ pour le premier appel de fonds pour la plateforme Victor Coste ;
  - 162 K€ de participation à la concession d'aménagement du quartier de la gare pour un total, d'un projet devant aboutir en 2029, s'élevant à 1 561 K€ ;
  - 15 K€ pour l'étude urbaine des quartiers périphériques de Kerandon.
- ✓ Du chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : Ce chapitre évolue de 1 076 K€ en 2023 à 1 692 K€ en 2024, soit une augmentation de +57,3%. Il intègre des projets d'investissements :
- Des acquisitions de matériels et d'équipements de voirie (tables festivités, barrières, panneaux de signalisations, ...) pour 162 K€, avec notamment le remplacement d'un glouton pour 20 K€ ;

- Les dépenses relatives à la création et l'entretien des espaces verts de la ville (remplacement de portails, mise en place et/ou réfection de clôtures, acquisition de mobiliers, plantations, ...) pour une enveloppe de 276 K€, avec notamment l'acquisition d'un broyeur multi végétaux pour 95 K€ ;
  - L'acquisition de matériels à destination des équipements sportifs pour 114 K€ ;
  - Le remplacement de poteaux d'incendie pour 30 K€ ;
  - Des acquisitions de véhicules pour 250 K€, soit l'achat d'une nacelle, d'un camion pour les élagueurs et d'autres véhicules ;
  - L'acquisition et le renouvellement du mobilier et du matériel de bureau ainsi que du matériel informatique pour 147 K€ (article 2183 et 2184) ;
  - L'acquisition d'un véhicule pour la police municipale d'un budget de 30 K€ ;
  - Le renouvellement récurrent de matériels de nautisme (bateaux, moteurs...) pour 42 K€ ;
  - L'acquisition de matériels son et lumière pour les animations au Carré des Larrons, pour un budget de 51 K€.
- ✓ Du chapitre 23 « Immobilisations en cours » : Pour ce chapitre, il est prévu une augmentation de +18,4 %, soit 13 108 K€ contre 11 073 K€ en 2023. Dans ce chapitre, se trouvent notamment les projets suivants :
- Travaux de réseaux de voirie et de mobilité douce pour 3 205 K€, dont :
    - Aménagement de voirie après effacement de réseaux (2 875 K€), comprenant la rue de Lanriec (800 K€), la rue Henri CEVAER (700 K€) la rue du Petit Thouars (390 K€), la suite de l'expérimentation Pierre Guéguin (300 K€), la rue de Kerviniou (100 K€) ;
    - Mise en œuvre de la zone 30 et des zones 20 aux abords des établissements scolaires (60 K€) ;
    - Adaptation de l'aménagement cyclable et en mobilité douce (170 K€) ;
    - Aménagement d'un parking pour les festivités (100 K€).
  - Travaux d'aménagement des équipements sportifs pour 6 386 K€, dont :
    - Restructuration du stade Guy Piriou (5 388 K€) ;
    - Remplacement des éclairages de la halle des sports du Porzou (350 K€) ;
    - Création de nouveaux vestiaires au terrain de Kersaux (200 K€) ;
    - Réhabilitation du gymnase du COMplexe Sportif Evolutif Couvert (COSEC) (180 K€) ;
    - Réhabilitation du gymnase du Porzou (100 K€) ;
    - Création d'un espace clos dans la tribune, stade du Vuzut (100 K€) ;
    - Réalisation d'un drainage sur le terrain de football du Porzou (36 K€) ;
    - Rénovation des fentes de suintement et regarnissage du terrain du stade Henri Sérandour (32 K€).
  - Travaux d'amélioration et de rénovation des bâtiments scolaires pour 698 K€, dont :

- Travaux sur les vestiaires et sanitaires de la cantine de Keramporiel (200 K€) ;
  - Mise en accessibilité PMR (190 K€) ;
  - Restructuration de l'école du Rouz (100 K€) ;
  - Rénovation de l'école de Kerandon (100 K€) ;
  - Création d'un bureau de direction dans l'école de Beuzec (50 K€) ;
  - Rénovation en logement de l'école de Lanriec (40 K€).
- Travaux d'aménagement et de rénovation du patrimoine culturel pour 702 K€, dont :
    - Travaux de rénovation du beffroi de la Ville Close (200 K€) ;
    - Restauration du Marche-Avec (140 K€) ;
    - La création de toilettes publics en Ville Close (100 K€), ainsi que la réhabilitation des toilettes Rue Militaire (100 K€) ;
    - Rénovation du fronton Saint Guénolé (50 K€) ;
    - Restauration d'un statuaire en bois (40 K€).
  - Travaux d'éclairage public, notamment par le remplacement des lanternes par des LED (340 K€) ;
  - Aménagement de la longère Tiliz (150 K€) ;
  - Travaux de mise en accessibilité et de mise aux normes des bâtiments administratifs (150 K€) ;
  - Travaux maritimes en vue de la préservation de la plage, mer et littoral (100 K€) ;
  - Travaux de restructuration de la maison de la petite enfance (70 K€).
- ✓ Du chapitre 45411 « Travaux effectués d'office » : Aucun crédit n'était prévu sur ce chapitre en 2023. Pour 2024, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 10 K€ pour l'entretien des terrains des particuliers. Ces travaux seront ensuite refacturés aux propriétaires des parcelles négligeant son entretien ;
- ✓ Du chapitre 4581 « Opérations sous mandat » : Ce chapitre concerne des travaux effectués pour le compte d'une autre collectivité, ici pour Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), par le biais d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. La ville se chargera d'effectuer les opérations de travaux sur une compétence de CCA, ici les réseaux d'eaux pluviales urbaines. A l'issue de l'achèvement de cette opération d'investissement, CCA devra rembourser intégralement à la Ville le montant des dépenses effectuées. La commune inscrira une subvention d'équipement à hauteur de 50 % sur ces travaux.

Pour 2024, il est proposé une enveloppe de 425 K€, décomposée comme suit :

- 200 K€ pour le réseau d'eaux pluviales des sables blancs ;
- 100 K€ pour le réseau d'eaux pluviales de Lanriec ;
- 100 K€ pour le réseau d'eaux pluviales du centre-ville ;
- 25 K€ pour l'étude du réseau d'eaux pluviales du bassin du Douric.

## 2°) Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissements, hors opérations d'ordre, sont proposées à 14 792 863,44 €, en augmentation de +16,1 % par rapport à 2023.

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	% Évolution BP 2024 / BP 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	724 000	889 000	22,8%
13	Subventions d'investissement	1 424 574	1 710 748	20,1%
16	Emprunts et dettes assimilées	8 498 268	9 892 615	16,4%
27	Autres Immo. Financières	90 500	90 500	0,0%
024	Produits des cessions	1 752 000	1 775 000	1,3%
45412	Travaux effectués d'office	0	10 000	so.
4582	Opérations sous mandat	250 000	425 000	70,0%
<b>Total recettes réelles</b>		<b>12 739 342</b>	<b>14 792 863</b>	<b>16,1%</b>
021	Virement de la section fonct.	1 840 078	1 897 211	3,1%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 496 667	1 633 391	9,1%
041	Opé. Patrimoniales	282 035	0	-100,0%
<b>Total général</b>		<b>16 358 122</b>	<b>18 323 465</b>	<b>12,0%</b>

Les principales recettes d'investissement sont :

### Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »

- ✓ Le fonds de compensation de TVA (FCTVA, 10222) : d'un montant de 669 K€, contre 524 K€ au BP 2023, cette recette augmente de +27,7 % en 2024. Cette évolution est la conséquence d'une augmentation des dépenses réelles d'investissement en 2022 par rapport à l'année 2021 ;
- ✓ La taxe d'aménagement (10223) : anciennement nommée « taxe locale d'équipement », cette recette est en augmentation de +20 K€ par rapport au BP 2023, et atteindrait 220 K€. L'inscription est prudente par rapport au CA anticipé de 2023, soit 321 K€. Cette taxe découle des constructions neuves mais aussi des travaux de rénovation sur le territoire de la commune.

### Chapitre 13 « Subventions d'investissement »

- ✓ Les subventions d'investissement (1311 à 1328 et 1381) provenant de l'État, de la Région, du Département, de CCA ainsi que de divers organismes, sont estimées à 1 591 K€ en 2024 contre 1 375 K€ en 2023. La principale recette attendue est le fonds de concours annuel de CCA à hauteur de 330 K€, complétés par 185 K€ de demande au titre des projets mobilité douce. A noter que 800 K€ sont prévus au titre de la rénovation du stade Guy Piriou (Région 500 K€ et Département 300 K€) ; 100 K€ pour la voirie par le Département.
- ✓ Le produit des amendes de police (1345) : Ces recettes devraient atteindre 120 K€ en 2024, (50 K € en 2023). Elles sont destinées à financer des opérations de voirie.

**Chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations »**

Une inscription de 1 730 K€ correspond à la vente d'un terrain bâti rue Foch. Le chapitre a également une inscription de 45 K€ pour la vente de plusieurs véhicules.

**Chapitre 4582 « Opérations sous mandat »**

Il s'agit de la contrepartie aux dépenses d'eaux pluviales, compétence transférée à CCA et déléguée en retour à la commune. Le montant correspond aux travaux du Bassin du Douric (25 K€), du centre-ville (100 K€), de Lanriec (100 K€) et des Sables Blancs (200 K€).

**Autofinancement :**

Afin de garantir une capacité d'autofinancement optimale, le chapitre « 021 » virement de la section de fonctionnement » doit couvrir le remboursement du capital de la dette.

en €	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evol° 24/23
Chapitre 021 "Vir sect° Fonctionnement"	2 210 401	2 419 216	2 826 592	2 653 395	2 730 215	1 840 078	1 897 211	3,1%
Remboursement capital de la dette	2 260 000	2 095 000	2 185 000	2 265 000	2 350 000	2 335 000	1 965 000	-15,8%
<b>RATIO</b>	<b>97,81%</b>	<b>115,48%</b>	<b>129,36%</b>	<b>117,15%</b>	<b>116,18%</b>	<b>78,80%</b>	<b>96,55%</b>	22,5%

La prévision du budget 2024, concernant le virement à la section d'investissement, ne couvre pas le remboursement du capital de la dette. Le virement représente **96,55 %** du remboursement prévu en 2024, et est en hausse de +3,1 % par rapport au BP 2023. Cette augmentation résulte d'une forte diminution du remboursement du capital de la dette, en lien avec l'extinction de cinq emprunts entre 2023 et 2024.

Ce ratio financier permet néanmoins de constater que la commune de Concarneau subit un contexte inflationniste depuis le BP 2023, le virement à la section d'investissement ayant été fortement impactée par la hausse de l'énergie. La santé financière de la collectivité est fragilisée dans ce contexte.

D'un point de vue réglementaire, les collectivités sont obligées de dégager un montant de ressources propres supérieur au remboursement de capital. Pour la ville de Concarneau, l'autofinancement se compose du virement de la section de fonctionnement, des dotations aux amortissements et des recettes propres d'investissement (Chapitre 10 : FCTVA et taxe d'aménagement). L'autofinancement représente 3,5 M€ et les recettes propres d'investissement 0,9 K€ soit un total de 4,4 M€, supérieur au remboursement en capital de la dette (2,0 M€).

**Capacité de désendettement :**

Conformément aux objectifs fixés dans le Débat d'Orientation Budgétaire 2024, la capacité de désendettement (Capital restant dû / épargne brute) du BP 2024 est inférieure aux 8 années avec une estimation à 5,2 années sans prendre en compte le résultat d'exploitation anticipé 2023. En intégrant les Restes à Réaliser ainsi que les résultats anticipés de 2023, la capacité de désendettement atteindrait **6,7 années**.

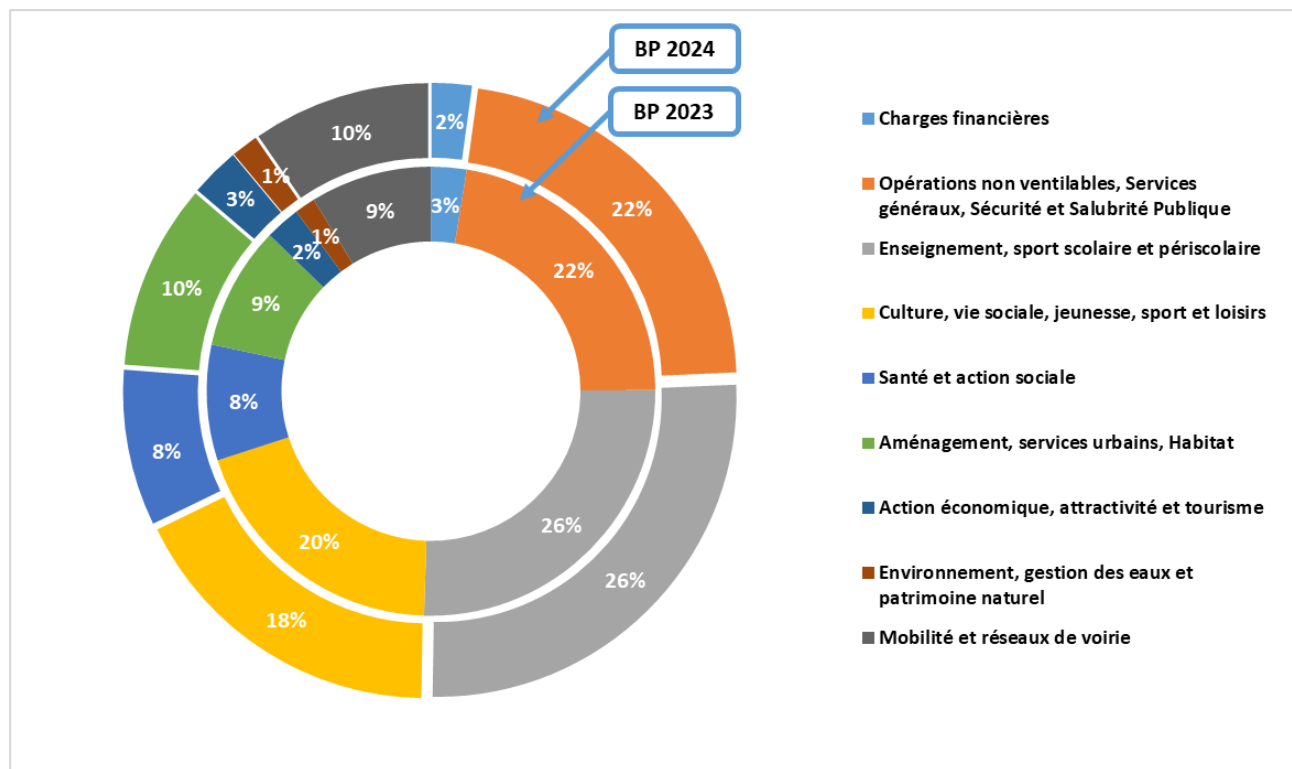


## IV) LA PRÉSENTATION PAR FONCTION DU BUDGET

### A) Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF\*)

Libellé	BP 2023	BP 2024	% Évolution BP 2024 / BP 2023
<b>Charges financières</b>	660 000	590 000	-10,6%
<b>Opérations non ventilables, services généraux, sécurité et salubrité publique</b>	5 761 805	6 037 321	4,8%
<b>Enseignement, sport scolaire et périscolaire</b>	6 586 360	7 066 622	7,3%
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	5 030 184	4 782 108	-4,9%
<b>Santé et action sociale</b>	2 143 521	2 297 347	7,2%
<b>Aménagement, services urbains et habitat</b>	2 291 261	2 732 000	19,2%
<b>Actions économiques, attractivité et tourisme</b>	649 280	726 688	11,9%
<b>Environnement, gestion des eaux et patrimoine naturel</b>	386 190	395 773	2,5%
<b>Mobilité et réseaux de voirie</b>	2 254 598	2 621 298	16,3%
<b>Total général</b>	<b>25 763 199</b>	<b>27 249 157</b>	<b>5,8%</b>

\* DRF « Dépenses réelles de fonctionnement » = dépenses totales de fonctionnement - opérations d'ordre (chapitre 042) - virement à la section d'investissement (chapitre 023).



Les principales données à retenir, outre le fonctionnement annuel des services, sont les suivantes :

#### 1°) Charges financières

Ce point a été développé dans la présentation par nature du budget. À noter que les charges financières ne sont pas ventilées dans les différentes fonctions du budget dans la mesure où les emprunts précédemment contractualisés finançaient globalement les dépenses d'investissement.

## *2°) Opérations non ventilables, services généraux, sécurité et salubrité Publique*

Regroupant l'ensemble des services administratifs de la ville ainsi que les services citoyenneté, sécurité et salubrité publique, ce bloc de dépenses augmente de +4,8 % en 2024. Sans prendre en compte les charges de personnel, la hausse est de +6,8 %. Ces dépenses atteignent ainsi 6 037 K€, en augmentation de +276 K€

L'explication provient essentiellement par la non-ventilation des fluides, frais de maintenance et d'entretien des chaudières. Ces dernières sont, de plus, en hausse du fait du nouveau contrat conclu en 2023. Ces postes de dépenses représentent un impact de +370 K€ sur ce regroupement de compétence. A noter que cette non-ventilation bénéficie à l'évolution des compétences suivantes.

Les charges de personnel connaissent une hausse de +74 K€ pour atteindre 2,9 M€ en 2024 soit +2,7 % par rapport à 2023. Cette hausse est principalement liée aux mesures gouvernementales (revalorisation du SMIC et du point d'indice), au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), ainsi qu'au recrutement d'un Directeur Général Adjoint.

Les baisses de tarif en électricité permettraient de réduire le coût de l'électricité de -22,2 %, soit -36 K€.

La fin du financement du centre de secours de Concarneau contribue fortement à minorer l'évolution de regroupement de compétence. Il s'agit en effet d'une diminution de -358 K€ des autres charges de gestion courante.

## *3°) Enseignement, sport scolaire et périscolaire*

Les dépenses liées à ce groupement de compétences sont en augmentation en 2024 par rapport à 2023 de +7,3 %, soit +480 K€. Ce bloc rassemble l'ensemble des dépenses communales concernant les écoles maternelles et primaires, la participation à la cuisine centrale et ses restaurants satellites, la voile scolaire et le transport vers les piscines, ainsi que le périscolaire, dont la gestion des garderies. Cette fonction représente 25,9 % des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en 2024.

Cette hausse est principalement due aux dépenses de personnel qui augmentent de +279 K€, soit +6,1 %. Outre les diverses revalorisations salariales, l'enveloppe saisonnière a été renforcée de +121 K€ pour atteindre 301 K€, notamment lié à l'ouverture du troisième centre de loisirs et l'augmentation de la place le mercredi et les vacances au service jeunesse.

Les autres charges de gestion courante présentent également une hausse de +219 K€, pour atteindre 822 K€ au BP 2024. Cette évolution provient de la participation au budget annexe de la cuisine centrale, en hausse de +185 K€. Ce besoin de financement supplémentaire est en partie liée à la hausse des charges de personnel du budget qui augmente de +71 K€, soit +13,2 %, s'expliquant par la mise à disposition de personnel supplémentaire de la Direction Education Jeunesse (DEJ). L'augmentation de la participation s'explique également par le financement des travaux dans l'objectif de supprimer les barquettes d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les participations de la ville aux écoles privées augmenteraient de +4,9 % en atteignant 409 K€. Pour rappel, l'obligation de scolarisation à partir de 3 ans entraîne depuis 2020 le versement du CEEP aux maternelles en plus des élémentaires. Un forfait est déterminé selon le nombre

d'enfants scolarisés et un tarif maternel et un tarif élémentaire. Ce forfait communal s'ajoute aux aides versées à ces écoles à la restauration de familles bénéficiaires.

Les charges à caractère général sont en légère diminution (-1,3 %), notamment du fait de la baisse du tarif en l'électricité (-32 K€).

#### *4°) Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs*

Représentant 17,5 % des DRF de la ville, ce groupement de compétences connaît une diminution de -4,9% par rapport à l'année précédente. La baisse de -248 K€ porte ces crédits à 4 782 K€. De par la pluralité des sujets qui la compose, il est nécessaire d'étudier plus précisément chacun des compétences :

##### ✓ Culture

Le service culturel comprend la gestion du patrimoine, des archives, l'évènementiel et l'école de musique. Il intègre également la participation au Centre des Arts et de la Culture (CAC). Comptablement, ces charges sont relevées à la fois sur la sous-fonctionnelle 30001 et l'ensemble des sous fonctionnelles en 31+.

Les dépenses affectées s'élèvent à 2 417 K€ au BP 2024 contre 2 684 K€, soit une diminution de 267 K€. Cette baisse s'explique principalement par la participation au CAC qui est réduite de 304 K€. Bien que les recettes de ce budget annexe soient stables, et que les charges de personnel sont en hausse, la diminution de la participation s'explique par l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 482 K€ pour financer le diagnostic structurel de l'équipement.

Les charges de personnel de ces compétences sont stables, présentant une légère hausse de +1,1 %. Les charges à caractère général présentent une diminution du fait du coût de l'énergie en baisse, ainsi que par la non-ventilation du coût des chaudières.

##### ✓ Sport et nautisme

Ce bloc de dépenses regroupe le service des sports (animations sportives, équipements) mais également le nautisme (service Concarneau voile et évènements nautiques).

Pour analyser à périmètre constant, l'organisation de la Transat Concarneau – St Barthélémy est retraitée à hauteur de 167 K€ sur le BP 2023.

Les dépenses affectées s'élèvent à 1 951 K€ au BP 2024, soit une hausse de +385 K€ par rapport au BP 2023.

Cet accroissement s'explique de moyens supplémentaires alloués à la gestion des terrains de football, passant de 129 K€ à 328 K€, notamment par une inscription de 80 K€ pour le terrain synthétique de Kerhun et de 150 K€ de prestation de communication auprès de l'Union Sportive Concarnoise (USC).

Les charges de personnel sont également en hausse de +72 K€, soit +8,5 % pour atteindre 926 K€. Hormis les revalorisations salariales, l'évolution s'explique par le recrutement de deux adjoints techniques au 1<sup>er</sup> septembre.

L'enveloppe dédiée aux subventions sportives (dont nautisme) s'élève à 221 K€ contre 183 K€ en 2023. Cette hausse s'explique par la revalorisation de plusieurs subventions à des associations structurantes sur le territoire (Gymnastique Club Concarneau, Rugby, Basket,

Coathlé, Société des Régates de Concarneau...).

✓ Jeunesse

Ce rassemblement de compétences sous « jeunesse » se décompose sur les activités suivantes : centre de loisirs, espace jeune, conseil municipal des enfants, gestion des aires de jeux.

L'inscription budgétaire concerne essentiellement des charges à caractère général, les charges de personnel étant concentrés sur la compétence enseignement.

Globalement, ce groupement présente une hausse de +12,7 % des charges, soit +46 K€ pour atteindre 405 K€. L'augmentation s'explique principalement par la hausse de fréquentation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), du fait de l'ouverture d'un troisième centre de loisirs. Elle s'explique également par la hausse de place à l'espace jeune les mercredis et les vacances, décidée courant 2023.

### *5° Santé et action sociale*

Ce bloc de dépenses comprend des dépenses affectées à l'action sociale de la ville par le budget principal, indépendamment des dépenses réalisées par le CCAS. Il s'agit de participations diverses à des organismes extérieurs, ainsi que la gestion de la maison de la petite enfance.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de +154 K€ pour atteindre 2 297 K€ en 2024.

Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des charges de gestion courante de +73 K€ soit 826 K€ en 2024. A cela s'ajoute également la hausse des charges de personnel de +44 K€, soit 1 264 K€ en 2024 et des charges à caractère général de +36 K€ pour atteindre 207 K€ en 2024. L'augmentation de 44K€ à la MPE est due aux remplacements et renforts + un poste non budgété l'année dernière (oubli).

La hausse des charges de gestion courante est notamment due à l'augmentation de la participation au CCAS : +30 K€ soit 613 K€ en 2024, à la hausse des subventions de fonctionnement aux associations de +8 K€, soit 66 K€ en 2024 mais également à l'élargissement de la DRE (Dispositif de Réussite Educative), auparavant réservée au quartier de Kerandon, aux autres quartiers de la ville. Suite à cette extension, le montant de la DRE double pour atteindre 70 K€.

Les charges à caractère général sont également en hausse : +36 K€, soit 207 K€ en 2024. Les principaux postes concernent :

- Les dépenses d'énergie, combustibles, eau, électricité : 27 K€, -5 K€ par rapport à 2023 ;
- Les achats de prestations de services : 14 K€, 8 K€ par rapport à 2023 ;
- Les locations de véhicules : 25 K€, +9 K€ liés au nouveau marché de location des véhicules légers, dont les tarifs sont en hausse. Ces véhicules sont mis à disposition et refacturés au CCAS ;
- En absence de ventilation la maintenance des chaufferies a été imputée sur les services généraux : -12 K€ par rapport à 2023.

Les subventions exceptionnelles (événements) sont inscrites à hauteur de 23 K€.

### *6° Aménagement, services urbains et habitat*

Ce poste reprend les dépenses du service urbanisme et foncier, de logement privé de la collectivité, à l'habitat, ainsi que de la coordination des services techniques, de l'éclairage public et du service des espaces verts.

Ses dépenses de fonctionnement sont en augmentations de +441 K€ pour atteindre 2 732 K€ en 2024 contre 2 291 K€ en 2023.

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel de +372 K€ soit 1 841 K€ en 2024. A cela s'ajoute également la hausse des charges à caractère général de +68 K€, soit 1 264 K€ en 2024.

La hausse des charges de personnels touche principalement la coordination des services techniques (+10K€) pour explication d'une probable nouvelle ventilation ainsi que les espaces verts pour +80 K€ pour atteindre 1 285 K€ en 2024. Cette hausse de +80 K€ s'explique par le fait que des postes vacants non budgétés en 2023 le sont pour ce BP 2024.

L'augmentation des charges à caractère général est principalement due à l'augmentation des frais de maintenance et d'entretien de l'éclairage public avec l'augmentation du nombre de points lumineux suite aux rétrocessions des points lumineux des lotissements privés pour +120 K€. Cette hausse est compensée par la baisse de la provision pour la consommation d'électricité de l'éclairage public et des feux tricolores de -60 K€ pour atteindre 300 K€ en 2024 contre 360 K€ en 2023.

### *7°) Action économique, attractivité et tourisme*

Ce poste de dépenses comprend l'ensemble des actions dans le domaine du commerce, du tourisme et de l'économie.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de +77 K€ pour atteindre 727 K€ en 2024. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des charges à caractère général.

Ces dernières s'établissent à 134 K€ en 2024 (+57 K€). Les principaux postes de dépenses sont :

- Les dépenses d'énergie : 12 K€ en 2024 (-4 K€) ;
- Les frais d'honoraire : 16 K€ en 2024 (+1 K€) dont 12 K€ d'assistance au calcul et au recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure (pour les marchés) ainsi que 4 K€ pour la rémunération d'un Responsable Unique de Sécurité aux halles ;
- La redevance spéciale des Ordures Ménagères : 11 K€ en 2024 (Allouée sans ventilation sur l'élaboration budgétaire 2023).
- Les autres locations mobilières : 60 K€ en 2024 budgété pour le marché de Noël.

Les charges de personnel sont de 256 K€ en 2024 (hausse de +15 K€). Cette augmentation s'explique par les diverses revalorisations gouvernementales.

Les atténuations de produits augmentent de +20 K€ pour atteindre 320 K€ en 2024 ce poste traduit le reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme.

A noter que l'enveloppe de subvention de fonctionnement aux associations connaît une baisse de -16 K€ et s'élève à 15 K€ en 2024.

### *8°) Environnement, gestion des eaux et patrimoine naturel*

Ce poste de dépenses comprend l'ensemble des actions menées par les services techniques de

la ville dans des domaines associés à la politique de l'eau, l'environnement (nettoyement et propreté urbaine, nettoyage des plages...) et le développement durable (désherbage écologique, préservation des espaces naturels...).

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de +10 K€ pour atteindre 396 K€ en 2024.

Cette évolution s'explique notamment par la légère augmentation des charges de personnel de +1 K€ soit 67 K€ en 2024 mais surtout à la hausse des charges de gestion courante de +8 K€ soit 15 K€ en 2024. Les charges à caractère général restent, quant à elles, stables à 313 K€.

L'augmentation des charges de gestion courante est due à la hausse du montant alloué aux subventions annuelles attribuées aux associations œuvrant pour le développement durable.

Les autres principaux postes des charges à caractère général sont :

- Les prestations de désherbage écologique : 165 K€ en 2024.
- Les dépenses de location de matériel pour le nettoyage et la propreté urbaine : 45 K€ en 2024 ;
- Les rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires divers : 20 K€ en 2024. Ces dépenses correspondent à l'étude organisationnelle pour la préservation du littoral ainsi qu'à l'appel à des prestations complémentaires et ponctuelles pour une expertises scientifiques, techniques en matière de développement durable ;
- 15 K€ sont allouées à l'aménagement de terrains pour la préservation du littoral ainsi qu'aux dépenses d'entretien des réseaux d'eaux pluviales.

## 9°) Mobilité et réseaux de voirie

Ce poste de dépenses comprend l'ensemble des actions menées par les services techniques de la ville dans des domaines associés à l'aménagement urbain (voirie, signalisation, stationnement...) ainsi que le transport et la mobilité. Il comprend également la gestion des dépenses portuaires, refacturée au Syndicat des Ports de Pêche et de Plaisance de Cornouaille.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de +367 K€ pour atteindre 2 621 K€ en 2024.

Cette évolution s'explique par l'augmentation des trois chapitres présents sur cette section :

- Les charges à caractère général de +63 K€, soit 525 K€ en 2024 ;
- Les charges de personnel augmentent également de +207 K€ pour atteindre 1 822 K€ en 2024 ;
- A cela s'ajoute la hausse des charges de gestion courantes de +95 K€ et s'élèvent à 274 K€ en 2024.

La principale hausse des charges à caractère général est celle consacrée aux dépenses de prise en charges des déchets (redevance spéciale et contribution VALCOR) : +55 K€ prévu en 2024. En 2023 ce poste de dépense n'était pas ventilé par compétence.

Les autres principaux postes sont :

- Les fournitures de petit équipement : 80 K€ en 2024 (+3 K€). Cela comprend l'acquisition du matériel nécessaire, à la pose de signalétiques et à l'entretien des chaussées ;
- Les frais de maintenance : 22 K€ en 2024 dont 18 K€ pour la maintenance du logiciel de vidéo protection et les horodateurs ;

- Les dépenses d’entretien de la voirie restent stables à 265 services extérieurs confondus).

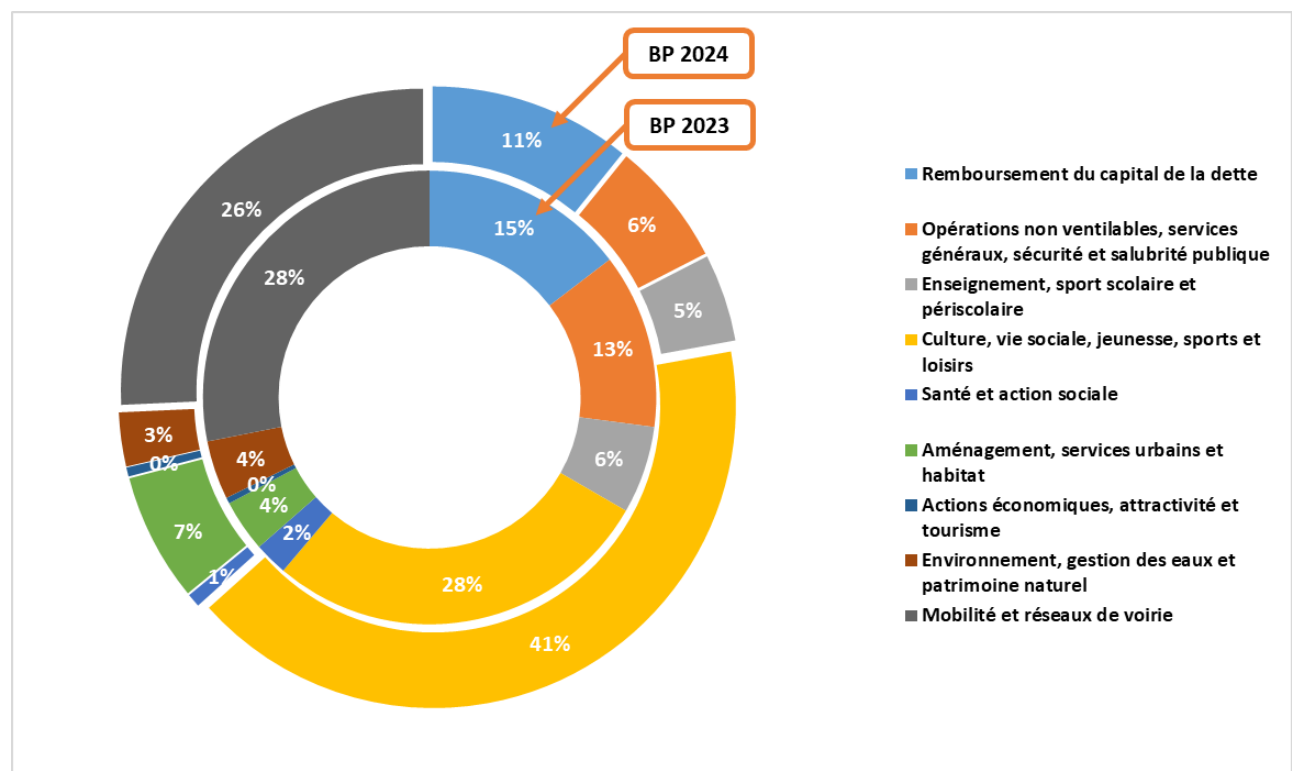
La hausse des charges de personnel est principalement liée au remplacement des postes vacants ainsi qu’à leur budgétisation cette année contrairement aux années précédentes, ainsi qu’aux remplacements d’agents en maladie.

La hausse des charges de gestion courante est principalement due à celle de la participation au déficit du budget annexe du bac du passage de +87 K€, soit 257 K€ en 2024.

### B) Les dépenses réelles d’investissement (DRI\*)

Libellé	BP 2023	BP 2024	% Évolution BP 2024 / BP 2023
Remboursement du capital de la dette	2 335 000	1 965 000	-15,8%
Opérations non ventilables, services généraux, sécurité et salubrité publique	1 995 064	1 209 386	-39,4%
Enseignement, sport scolaire et périscolaire	997 186	852 000	-14,6%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 453 090	7 496 988	68,4%
Santé et action sociale	380 680	131 700	-65,4%
Aménagement, services urbains et habitat	593 994	1 244 174	109,5%
Actions économiques, attractivité et tourisme	68 500	88 048	28,5%
Environnement, gestion des eaux et patrimoine naturel	670 000	525 000	-21,6%
Mobilité et réseaux de voirie	4 493 720	4 679 010	4,1%
<b>Total général</b>	<b>15 987 234</b>	<b>18 191 306</b>	<b>13,8%</b>

\*DRI = Dépenses réelles d’investissement : Dépenses d’investissement – dépenses d’ordre d’investissement



## *1°) Opérations non ventilables, services généraux, sécurité et salubrité publique*

Le montant des investissements prévus en 2024 pour ces politiques s'élève à 1 209 K€. Ci-dessous sont présentés les principaux investissements.

- ✓ Bâtiments administratifs et mises à disposition des associations : Le budget alloué au service bâtiments pour l'exercice 2024 s'élève à 572 K€ et comporte :
  - 150 K€ inscrits pour l'aménagement de la longère Tiliz, pour un projet estimé à 450 K€ ;
  - 150 K€ de travaux pour l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
  - 100 K€ de travaux de réhabilitation de l'ancienne trésorerie ;
  - 70 K€ d'aménagement de bâtiments en modulaire sur 2 sites : Kerandon et la glacière ;
  - 50 K€ pour la rénovation énergétique de l'hôtel de ville.
- ✓ Garage municipal : Une enveloppe d'un montant de 250 K€ est allouée au renouvellement du parc de véhicules de la ville. Il est notamment prévu l'acquisition d'un camion pour les élagueurs, un véhicule plus adapté au nettoyage des sanitaires, ainsi que l'acquisition d'une nacelle.
- ✓ Direction : Une participation de 122 K€ est inscrite au titre d'un premier appel de fonds pour la réalisation de la plateforme Victor COSTE. La participation totale s'élèverait à 380 K€.
- ✓ Citoyenneté : L'acquisition d'un véhicule est prévue à destination de la police municipale, ainsi que d'autres matériels et mobiliers nécessaires à leur prise de fonction pour 50 K€.
- ✓ Fluides : Une enveloppe d'un montant de 46 K€ est allouée pour la sécurisation et la mise en conformité des bâtiments communaux.

## *2°) Enseignement, sport scolaire et périscolaire*

Le montant des investissements prévus en 2024 pour cette politique s'élève à 997 K€. Les principaux investissements sont les suivants :

- ✓ Bâtiment : Le budget alloué au service bâtiments pour l'exercice s'élève à 747 K€ :
  - 200 K€ pour la mise aux normes de la partie restauration, création de vestiaire pour le personnel et rénovation sanitaires : groupe scolaire de Keramporiel ;
  - 190 K€ pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments scolaires et périscolaires ;
  - 100 K€ pour les travaux de rénovation du groupe scolaire du Rouz (Maîtrise d'œuvre et études diverses). Cette opération devrait aboutir en 2028 pour un coût total estimé à 6,7 M€ (valeur 2023) ;
  - 100 K€ pour les travaux de désamiantage et de rénovation de la restauration du groupe scolaire de Kérandon ;
  - 50 K€ pour la création d'un bureau direction à l'école de Beuzec ;
  - 40 K€ pour les travaux de rénovation du logement école primaire Lanriec ;
  - 30 K€ de travaux acoustiques pour la salle de restauration et de deux classes de l'école maternelle de Beuzec.
- ✓ Scolaire et périscolaire : 56 K€ de matériels et de mobiliers, dont des lave-linges, frigo, rideaux, tables...



- ✓ Informatique et télécommunications : Un budget de 20 K€ est affecté au renouvellement de matériel informatique, principalement des imprimantes et des vidéo-projecteur interactif (VPI), notamment pour l'école de Lanriec.

### *3°) Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs*

Le montant des investissements prévus en 2024 au titre de ces compétences s'élève à 7 497 K€. Ci-dessous sont présentés les principaux investissements.

#### *a) Culture*

- ✓ Bâtiment : Le budget alloué au service pour l'exercice 2024 s'élève à 500 K€ et se décompose comme suit :
- 200 K€ pour les travaux de rénovation du Beffroi de la Ville Close ;
  - 100 K€ pour la création de toilettes publiques en Ville Close (100 K€ supplémentaires pour l'aménagement du service voirie) ;
  - 50 K€ de réparation du fronton Saint Guénolé ;
  - 35 K€ pour la création d'un monument aux morts ;
  - 25 K€ de travaux sur le Logis des Gardes.
- ✓ Nautisme : 140 K€ de réparation du Marche-Avec.
- ✓ Culture : 50 K€ sont inscrits pour l'étude d'un nouvel équipement culturel, et 10 K€ pour du mobilier.
- ✓ Patrimoine : Une enveloppe de 40 K€ est allouée pour la restauration du statuaire en bois (mobilier religieux), ainsi que 5 K€ pour la restauration des boulets de canons. 6 K€ également inscrits pour l'aménagement du « Logis des gardes ».
- ✓ Evènementiel : 51 K€ pour l'acquisition de matériel son et lumière pour le carré des Larrons, Chap'l et transat.

#### *b) Sport*

- ✓ Services techniques : La restructuration du stade Guy Piriou est inscrite à hauteur de 5,4 M€ pour un projet totalisant 11,1 M€.
- ✓ Bâtiment : Le budget alloué pour l'exercice 2024 s'élève à 300 K€ avec deux inscriptions :
- 350 K€ pour le remplacement des éclairages existants de la halle des sports du Porzou ;
  - 180 K€ pour le renouvellement de l'éclairage du gymnase du CoSEC des sables blancs ;
  - 200 K€ pour la construction de vestiaire à Kersaux ;
  - 100 K€ pour la réhabilitation du gymnase du Porzou, sur un projet estimé à 5,1 M€ ;
  - 100 K€ pour la sécurisation de la toiture du stade du Vuzut.
- ✓ Espaces Verts : Le budget alloué pour l'exercice 2024 s'élève à 68 K€ avec deux inscriptions :
- 32 K€ pour la rénovation des fentes de suintement et regarnissage des deux terrains de rugby ;
  - 36 K€ pour réaliser le drainage du terrain de football du Porzou.
- ✓ Nautisme : Une enveloppe de 30 K€ a été inscrite pour le renouvellement du matériel et de la flotte nautique.

#### *c) Jeunesse*

- ✓ 19 K€ sont inscrits au service jeunesse pour l'acquisition de mobilier dans le projet d'aménagement de deux centres de loisirs et dans l'aménagement extérieur de « La Maison » au Porzou.

#### *4°) Santé et action sociale*

- ✓ La maison de la petite enfance prévoit une inscription de 70 K€ pour sa restructuration. Un projet estimé au total à 570 K€. Également prévu, l'acquisition d'une gazinière et d'une cellule de refroidissement pour un total de 11 K€.
- ✓ Il est prévu une subvention à verser de 50K€ pour l'aménagement des locaux du Conseil Départemental de l'Action Social (CDAS) afin d'accueillir le CCAS.

#### *5°) Aménagement, services urbains et habitat*

Le montant des investissements prévus en 2024 pour cette politique s'élève à 1 244 K€. Ci-dessous sont présentés les principaux investissements.

- ✓ Espaces verts : Une enveloppe de 339 K€ est allouée aux espaces verts et se décompose comme suit :
  - 154 K€ de matériels dont un broyeur multi-végétaux pour 95 K€, un aérateur de sol sportif pour 39 K€, un souffleur pour 15 K€ et d'autres matériel ;
  - 35 K€ pour la récupération des eaux pluviales de la serre de Kerhun ;
  - 33 K€ pour le remplacement de deux passerelles dans la prairie de Kerhose ;
  - 20 K€ pour la création d'une aire de pétanque à Lanriec.
- ✓ Services techniques : 340 K€ inscrits pour le remplacement de candélabres et des lanternes.
- ✓ Urbanisme : Un budget de 278 K€ est prévu pour l'urbanisme et concerne principalement :
  - La participation de la ville dans le cadre de la concession d'aménagement du quartier de la Gare s'élevant à 162 K€ ;
  - La carte locale d'exposition au recul du trait de côte pour 30 K€ ;
  - Les frais d'étude AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) qui se poursuivent à hauteur de 45 K€ ;
  - La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : poursuite de sa révision et du zonage pour 20 K€ et inscription de 3 K€ d'assistance pour la publication sur le géo-portail ;
  - L'étude urbaine des quartiers périphériques de Kerandon pour 15 K€.
- ✓ Affaires foncières : 190 K€ est alloué pour l'acquisition de terrain dont 180 K€ pour un terrain au Poteau Vert et 10 K€ de provisions pour des alignements.

#### *6°) Actions économiques, attractivité et tourisme*

Une enveloppe de 88 K€ sera consacrée à ces actions en 2024 dont 30 K€ pour l'étude d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Le service commerce-tourisme a également inscrits :

- 20 K€ de décorations de rues ;
- 20 K€ de décorations de Noël ;
- 5 K€ d'habillage des blocs bétons ;
- 11 K€ de signalétique.

#### *7°) Environnement, gestion des eaux et patrimoine naturel*

Le montant des investissements prévus en 2024 pour ces politiques s'élève à 525 K€. Ci-dessous sont présentés les principaux investissements :

- ✓ Eaux pluviales : Le budget alloué est de 425 K€, dont 200 K€ pour le secteur des sables blancs, 100 K€ pour la rue de Lanriec, 100 K€ pour la rue Berthou, 25 K€ pour le bassin du Douric.
- ✓ Travaux maritimes : 100 K€ sont inscrits à flécher en cours d'année.

### *8°) Mobilité et réseaux de voirie*

Le montant des investissements prévus en 2024 pour ces politiques s'élève à 4 679 K€. Ci-dessous sont présentés les principaux investissements :

- ✓ Direction des services techniques / voirie : 3,9 M€ sont prévus par ces services, comprenant principalement :
  - Aménagement rue de Lanriec : 800 K€ ;
  - Travaux de voirie de la rue Henri CEVAER : 700 K€ ;
  - Aménagement du parc des sables blancs dont la piste d'athlétisme : 462 K€ ;
  - Effacements de réseaux à définir : 400 K€ ;
  - Travaux sur le mur du cimetière du centre-ville : 390 K€ ;
  - Travaux de voirie rue Jules Simon : 270 K€ ;
  - Diverses reprises d'enrobé et peintures : 260 K€ ;
  - Programmation requalification du centre-ville : 106 K€ ;
  - Aménagement du parc des ateliers municipaux de Kersalé : 100 K€ ;
  - Avenant pour les travaux rue de Kerviniou : 100 K€.
- ✓ Développement durable : Le budget alloué au service, notamment pour les aménagements liés aux mobilités douces, est de 600 K€, et comprend les projets suivants :
  - Poursuite de l'expérimentation de l'avenue Pierre Guéguin : 300 K€ ;
  - Divers travaux mobilités douces dont une reprise de chaussée au pont de Keriolet et une continuité rue du Poteau vert pour un total de 150 K€ ;
  - Aménagement zone 30 km/h : 60 K€ ;
  - Pose d'arceaux de vélos : 30 K€ ;
  - Provision pour des études spécifiques de voiries : 20 K€ ;
  - Aménagement cyclable de l'avenue du Cabellou : 20 K€.
- ✓ Parking : Le budget alloué à cette compétence est de 125 K€ dont 100 K€ pour l'aménagement des réseaux du parking de la CCI pour les festivités, et de 25 K€ pour l'adaptation progressive de la règlementation sur voirie.

**BUDGET ANNEXE DU BAC DU PASSAGE**

Bac du passage	BP 2023	BP 2024	% Évolution BP 2024 / BP 2023
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>385 838</b>	<b>487 414</b>	<b>26,3%</b>
<i>Recettes réelles</i>	368 852	487 414	32,1%
<i>Dont participation du budget principal</i>	170 852	257 414	50,7%
<i>Recettes d'ordre comptable</i>	16 986	0	-100,0%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>385 838</b>	<b>487 414</b>	<b>26,3%</b>
<i>Dépenses réelles</i>	271 396	297 675	9,7%
<i>Dépenses d'ordre comptable</i>	114 442	189 739	65,8%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>513 974</b>	<b>909 364</b>	<b>76,9%</b>
<i>Recettes réelles</i>	399 532	719 625	80,1%
<i>Recettes d'ordre comptable</i>	114 442	189 739	65,8%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>513 974</b>	<b>909 364</b>	<b>76,9%</b>
<i>Dépenses réelles</i>	496 988	909 364	83,0%
<i>Dépenses d'ordre comptable</i>	16 986	0	-100,0%

Le budget primitif 2024 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 487 414 € contre 385 838 € en 2023 et en section d'investissement à la somme de 909 364 € contre 513 974 € en 2023, soit respectivement, des évolutions de +26,3 % et de +76,9 %.

✓ **En section de fonctionnement**, les inscriptions budgétaires se décomposent ainsi :

En dépense :

Le total des dépenses réelles prévues s'élève à 298 K€ contre 271 K€ en 2023 soit une augmentation de +9,7 %.

Les charges de personnel expliquent principalement la hausse en atteignant 202 K€, soit une évolution de +13,3 %. L'évolution de +24 K€ s'explique par l'extension de la durée de recrutement du saisonnier d'un mois, passant du 15/04 au 15/09 à du 01/04 au 30/09, ainsi qu'un départ en retraite au mois de juin remplacé à compter du 1<sup>er</sup> mars.

Les charges à caractère général restent stables avec une évolution de +0,4 %. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les frais de réparation, d'entretien et de maintenance du Vachic (art. 61558 et 6156) : 42 K€. Ils représentent 14 % des DRF ;
- Les frais d'électricité représentent 7 K€ et 2 % des DRF.

En recette :

Le total des recettes réelles prévues s'élève à 487 K€ contre 369 K€ en 2023 soit une augmentation de +32,1 %.

Elles se composent de deux produits. D'une part les recettes de billetterie, qui passerait de 198 K€ à 230 K€ en 2024. Une estimation prudente selon le CA anticipé de 2023 qui est évalué à 240 K€.

D'autre part, la participation du budget principal, qui est la variable d'équilibre du budget. Elle serait de 257 K€ en 2024, soit +86 K€. La hausse s'explique principalement pour le besoin de financement de l'investissement.

✓ **En section d'investissement**, les inscriptions budgétaires se décomposent ainsi :

En dépense :

Le total des dépenses réelles prévues s'élève à 909 K€ contre 497 K€ en 2023, soit une évolution de +83,0 %.

Les principaux postes de dépenses sont :

- La construction d'un nouveau bac de transport de passagers : 600 K€
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude et le suivi de la construction d'un nouveau bac de transport de passagers : 57 K€
- La réalisation d'un pieu pour un ponton situé côté Ville Close : 200 K€ ;
- Le remboursement en capital de l'emprunt : 44 K€.

En recette :

La somme de 720 K€ est prévue en recettes réelles d'investissement contre 400 K€ en 2023, soit une progression de +80,1%. Afin de financer le nouveau bac ainsi que le pieu, il est inscrit un emprunt à hauteur de 720 K€.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Capital remboursé en 2024	Intérêts payés en 2024
484 896 €	1,87%	11 ans et 3 mois	5 ans et 9 mois	2	42 935 €	8 621 €

## BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

Cuisine Centrale	BP 2023	BP 2024	% Évolution BP 2024 / BP 2023
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 237 642</b>	<b>1 423 545</b>	<b>15,0%</b>
<i>Recettes réelles</i>	<i>1 236 593</i>	<i>1 423 545</i>	15,1%
<i>Dont participation du budget principal</i>	<i>201 588</i>	<i>386 225</i>	91,6%
<i>Recettes d'ordre comptable</i>	<i>1 050</i>	<i>0</i>	-100,0%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 237 642</b>	<b>1 423 545</b>	<b>15,0%</b>
<i>Dépenses réelles</i>	<i>1 209 576</i>	<i>1 307 867</i>	8,1%
<i>Dépenses d'ordre comptable</i>	<i>28 067</i>	<i>115 678</i>	312,1%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>296 858</b>	<b>531 786</b>	<b>79,1%</b>
<i>Recettes réelles</i>	<i>268 791</i>	<i>416 108</i>	54,8%
<i>Recettes d'ordre comptable</i>	<i>28 067</i>	<i>115 678</i>	312,1%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>296 858</b>	<b>531 786</b>	<b>79,1%</b>
<i>Dépenses réelles</i>	<i>295 808</i>	<i>531 786</i>	79,8%
<i>Dépenses d'ordre comptable</i>	<i>1 050</i>	<i>0</i>	-100,0%

Le budget primitif 2024 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 424 K€ contre 1 238 K€ en 2023 et en section d'investissement à la somme de 532 K€ contre 297 K€ en 2023, soit des évolutions respectives de +15,0 % et de +79,1 %.

✓ **En section de fonctionnement**, les inscriptions budgétaires se décomposent ainsi :

En dépense :

Le total des dépenses réelles prévues s'élève à 1 308 K€ contre 1 210 K€ en 2023, soit une augmentation de +8,1 %.

Les principaux postes de dépenses sont :

- L'alimentation : 468 K€ contre 425 K€ en 2023, soit une augmentation de +10,0 % ;
- Les charges de personnels : 606 K€ contre 535 K€ au BP 2023, soit une augmentation de +13,2 %, s'expliquant par le recrutement de deux saisonniers pour la période estivale et d'un renfort pour l'ouverture du 3<sup>em</sup> centre de loisirs. ;
- Le prorata de TVA : 40 K€. Cette dépense est identique à 2023 ;
- L'énergie et l'électricité : 38 K€ contre 50 K€ en 2023, soit une baisse de -24,6 % ;
- La fourniture de petits équipements : 36 K€ contre 32 K€ en 2023, soit une évolution de +14% en raison de l'inflation sur les barquettes alimentaires et l'achat d'étiquettes d'identification des barquettes pour respecter les normes alimentaires en vigueur ;
- L'entretien et la réparation de biens mobiliers : 34 K€ contre 21 K€ en 2023, soit une évolution de +61,6 %.

En recette :

Le total des recettes réelles prévues s'élève à 1 424 K€ contre 1 237 K€ en 2023, soit une augmentation de +15,1 %.

Les principaux postes de recettes sont :

- Les ventes de repas liées à la restauration : 822 K€, soit une baisse de -0,3 % ;
- Les ventes de repas liés au portage à domicile : 185 K€ contre 165 K€ en 2023 soit une évolution de +12,1 % ;
- La participation du budget principal : 386 K€ contre 202 K€ en 2023 soit une hausse de 91,6%.

✓ **En section d'investissement**, les inscriptions budgétaires se décomposent ainsi :

En dépense :

Le total des dépenses réelles prévues s'élève à 532 K€ contre 296 K€ en 2023 soit une augmentation de +79,8 %.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Le réaménagement de la cuisine : 255 K€ ;
- L'acquisition d'un lave batterie, l'aménagement d'un stockage de plats inox et le renouvellement de matériels : 179 K€ ;
- Le remplacement de la chaudière : 55 K€ ;
- L'achat d'un véhicule frigorifique : 35 K€ ;
- La création d'un local poubelle extérieure en bois : 4 K€.

En recette :

Pour le BP 2024, une somme de 416 K€ est inscrite en recette réelle d'investissement contre 269 K€ en 2023. Il est attendu 16 K€ de subvention de la Région pour l'aménagement à l'alternative au plastique. Un besoin d'emprunt de 400 K€ est calculé dans le cadre du réaménagement de la cuisine centrale.

# BUDGET ANNEXE CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE ET ORGANISATION DE SPECTACLES

Centre des Arts et de la Culture	BP 2023	BP 2024	% Évolution BP 2024 / BP 2023
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 186 424</b>	<b>876 847</b>	<b>-26,1%</b>
<i>Recettes réelles</i>	<i>1 174 596</i>	<i>876 847</i>	<i>-25,3%</i>
<i>Dont participation du budget principal</i>	<i>1 079 591</i>	<i>774 847</i>	<i>-28,2%</i>
<i>Recettes d'ordre comptable</i>	<i>11 828</i>	<i>0</i>	<i>-100,0%</i>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 186 424</b>	<b>876 847</b>	<b>-26,1%</b>
<i>Dépenses réelles</i>	<i>752 770</i>	<i>817 208</i>	<i>8,6%</i>
<i>Dépenses d'ordre comptable</i>	<i>433 654</i>	<i>59 639</i>	<i>-86,2%</i>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>433 654</b>	<b>482 400</b>	<b>11,2%</b>
<i>Recettes réelles</i>	<i>0</i>	<i>422 761</i>	<i>so.</i>
<i>Recettes d'ordre comptable</i>	<i>433 654</i>	<i>59 639</i>	<i>-86,2%</i>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>433 654</b>	<b>482 400</b>	<b>11,2%</b>
<i>Dépenses réelles</i>	<i>421 826</i>	<i>482 400</i>	<i>14,4%</i>
<i>Dépenses d'ordre comptable</i>	<i>11 828</i>	<i>0</i>	<i>-100,0%</i>

Le budget primitif 2024 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 877 K€ contre 1 186 K€ en 2023 et en section d'investissement à la somme de 482 K€ contre 434 K€ en 2023, soit des évolutions respectives de -26,1 % et +11,2 %.

✓ **En section de fonctionnement**, les inscriptions budgétaires se décomposent ainsi :

En dépense :

Le total des dépenses réelles prévues s'élève à 817 K€ contre 753 K€ en 2023 soit une augmentation de +8,6 %.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les charges de personnel : 453 K€ contre 420 K€ en 2023 soit une augmentation de +7,8%, en lien avec la reventilation d'un agent budgété auparavant sur le BP qui est désormais sur le budget CAC ;
- Les achats de prestations de service : 98 K€. Les contrats de cessions étaient englobés jusqu'à présent au compte 6228 d'où l'alimentation de cette ligne budgétaire en 2024 ;
- Les fluides (eau, électricité, chauffage) : 40 K€ contre 49 K€ en 2023 ;
- La location de matériel : 24 K€ contre 15 K€ en 2023 soit une augmentation de 61,2% qui se justifie par la hausse des prix de location de matériel ;
- Les honoraires liés à des actions culturelles menés par des intervenants extérieurs (article 62268) : 24 K€. Cette dépense était habituellement comptabilisée au compte 6228 d'où l'inscription de crédits sur cette ligne.

En recette :

Le total des recettes réelles prévues s'élève à 876 847 K€ contre 1 175 K€ en 2023 soit une baisse de -25,3 %.

Les principaux postes de recettes sont :

- Les recettes de billetterie : 72 K€ contre 70K€ en 2023 ;
- Les locations de salle : 20 K€. La recette est relativement identique à 2023 en raison de la disponibilité des salles situés à l'étage ;

- La participation du budget principal : 775 K€ contre 1 080 K€ en 2023 soit une diminution de -28,2 %.

✓ **En section d'investissement**, les inscriptions budgétaires se décomposent ainsi :

En dépense :

Le total des dépenses réelles prévues s'élève à 482 K€ contre 422 K€ en 2023 soit une augmentation de +14,4 %.

Les principaux postes de dépenses sont :

- La réalisation d'un diagnostic structurel de l'ensemble du bâtiment pour déterminer la dangerosité du site : 375 K€ ;
- Le remboursement en capital de l'emprunt : 43 K€ ;
- Le renouvellement du matériel technique (projecteurs, praticables) : 35 K€ ;
- L'acquisition de matériel (barrières, fontaines à eau, four ...) : 19 K€.

En recette :

Pour le BP 2024, une somme de 423 K€ est inscrite en recette réelle d'investissement. Il s'agit d'un emprunt dans le cadre du diagnostic structurel et du réaménagement du CAC.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Capital remboursé en 2024	Intérêts payés en 2024
330 971 €	4,34%	8 ans et 4 mois	4 ans et 4 mois	3	42 228 €	12 847 €

## BUDGET ANNEXE PARKING DE LA CRIÉE

Parking de la Criée	BP 2023	BP 2024	% Évolution BP 2023 / BP 2022
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>72 300</b>	<b>81 000</b>	<b>12,0%</b>
<i>Recettes réelles</i>	72 300	81 000	12,0%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>72 300</b>	<b>81 000</b>	<b>12,0%</b>
<i>Dépenses réelles</i>	43 390	46 700	7,6%
<i>Dépenses d'ordre comptable</i>	28 910	34 300	18,6%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>46 670</b>	<b>127 534</b>	<b>173,3%</b>
<i>Recettes réelles</i>	17 760	93 234	425,0%
<i>Recettes d'ordre comptable</i>	28 910	34 300	18,6%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>46 670</b>	<b>127 534</b>	<b>173,3%</b>
<i>Dépenses réelles</i>	46 670	127 534	173,3%

Le budget primitif 2024 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 81 K€ contre 72 K€ en 2023 et en section d'investissement à la somme de 128 K€ contre 47 K€ en 2023, soit des évolutions respectives de +12,0 % et de +173,3 %

✓ **En section de fonctionnement**, les inscriptions budgétaires se décomposent ainsi :

En dépense :

Le total des dépenses réelles prévues s'élève à 47 K€ contre 43 K€ en 2022, soit une hausse de +7,6 %.

Les principaux postes de dépenses sont :



- La redevance au Syndicat Mixte des Ports de Pêche et de Plaisance de Cornouaille liée à l'autorisation d'occupation du domaine public Quai Carnot : 20 K€ ;
- La maintenance des barrières, des horodateurs et de la vidéocapture : 8 200€ contre 290 € soit une augmentation de +7 910€. Cette hausse s'explique par l'ajout de la maintenance de la vidéocapture.

En recette :

Le total des recettes réelles prévues s'élève à 81 K€ contre 72 K€ en 2023, soit une augmentation de +12,0 %. Ces recettes sont principalement liées aux frais de stationnement générés par les horodateurs.

✓ **En section d'investissement**, les inscriptions budgétaires se décomposent ainsi :

En dépense :

Les dépenses réelles d'investissement prévues s'élèvent 128 K€ contre 47 K€ en 2023. Il faut noter pour l'année 2024 un montant de 120 K€ pour l'installation d'un système de Lecteur Automatique des Plaques d'Immatriculation et de panneaux interactifs ainsi que le remplacement et l'ajout d'horodateurs. Le remboursement en capital de la dette reste stable à hauteur de 7 K€.

En recette :

Une somme de 93 K€ est inscrite au BP 2023 correspondant à un emprunt.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Capital remboursé en 2024	Intérêts payés en 2024
66 667 €	1,38%	9 ans et 10 mois	5 ans	1	6 667 €	879 €

# ANNEXE PPI

Publié le

ID : 029-212900393-20240326-DELIB\_2024\_022-DE

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI en K€ TTC)	CA 2021	CA 2022	CA anticipé 2023	RAR 2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL PROJET
<b>0 - ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>608</b>	<b>893</b>	<b>1 043</b>	<b>145</b>	<b>1 302</b>	<b>1 182</b>	<b>1 151</b>	<b>661</b>	<b>651</b>	<b>8 918</b>
<b>PROJETS DU MANDAT</b>	<b>230</b>	<b>224</b>	<b>238</b>	<b>16</b>	<b>425</b>	<b>483</b>	<b>162</b>	<b>162</b>	<b>162</b>	<b>2 563</b>
<b>DOCUMENTS D'URBANISME</b>	<b>15</b>	<b>60</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>68</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>269</b>
Révision du PLU (simplifiée)	11	20	21	4	23	21				149
Frais d'études AVAP	4	40	0	13	45					119
<b>SOUTIEN A L'AMENAGEMENT</b>	<b>210</b>	<b>162</b>	<b>208</b>	<b>0</b>	<b>207</b>	<b>162</b>	<b>162</b>	<b>162</b>	<b>162</b>	<b>1 652</b>
Concession d'aménagement du quartier de la Gare	210	162	162		162	162	162	162	162	1 561
Carte locale d'exposition au recul du trait de cote					30					30
Etude urbaine quartiers périphériques de Kerandon	0	0	46		15					61
<b>RENOVATION DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>150</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>642</b>
Aménagement longère Tiliz - Mairie Annexe Lanriec		0	2		150	300				452
Maison des associations	5	2	6		0					190
<b>ENVELOPPES RECURRENTES</b>	<b>350</b>	<b>231</b>	<b>392</b>	<b>116</b>	<b>583</b>	<b>350</b>	<b>490</b>	<b>500</b>	<b>490</b>	<b>4 222</b>
<b>ACQUISITIONS DES SERVICES ADMINISTRATIFS</b>	<b>78</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>6</b>	<b>74</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>911</b>
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...	61	47	37	4	20	50	50	50	50	678
Achats - frais d'insertion	6	7	6	1	10	5	5	5	5	61
Secrétariat général & DIRCAB - mobiliers, autres immos...	2	4	1		29					38
Ressources Humaines - mobiliers, améngt. de poste	7	8	23		10	10	10	10	10	107
Communication - matériels, mobiliers	2	6	5	1	5					19
<b>ACQUISITIONS DES SERVICES A LA POPULATION</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39</b>
Etat Civil - mobilier, autres immos...	3	2	1		2					13
Culture - divers matériel maison des associations	2	2	3	1	2					10
Evenementiel - communication, transat	1	1	1		0					3
Urbanisme - acquisitions matériels, mobiliers...	0				3					3
Citoyenneté - provision pour entretien de terrain d'office					10					10
<b>ACQUISITIONS DES SERVICES TECHNIQUES</b>	<b>176</b>	<b>136</b>	<b>214</b>	<b>0</b>	<b>290</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>1 419</b>
Parc véhicules (poids lourds et utilitaires)	153	113	195		250	70	70	70	70	1 192
Matériels du service bâtiment	12	9	7	0	32	5	5	5	5	104
Illuminations de Noël	7	10	7		8	7	7	7	7	67
Matériels festivités	3	0	1		0	5	5	5	5	39
Matériels du service garage	1	4	3		0	2	2	2	2	18
<b>TRAVAUX DE MISES AUX NORMES</b>	<b>91</b>	<b>18</b>	<b>100</b>	<b>109</b>	<b>200</b>	<b>195</b>	<b>335</b>	<b>345</b>	<b>335</b>	<b>1 847</b>
Programme PMR	35	10	4	97	150	150	300	300	300	1 381
Diagnostic Technique Amiante (DTA)	0	3	1		10	10		10		34
Réseaux fluides, extincteurs, ascenseurs, campanaires...	55	3	3	10	40	15	15	15	15	200
Entretien cimetières, végétalisation, PMR, cave ume...	0	2	93	2	0	20	20	20	20	231
<b>AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
Cautionnement finances (Cautions TPE)	0	0	0		2	1	1	1	1	6
<b>AUTRES PROJETS</b>	<b>28</b>	<b>438</b>	<b>413</b>	<b>13</b>	<b>294</b>	<b>350</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 132</b>
<b>CIMETIERES</b>	<b>21</b>	<b>301</b>	<b>407</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>250</b>	<b>400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 415</b>
Mur d'enceinte du cimetière du centre ville	21	1	403		0					437
Extension cimetière de Lanriec	0	300	3		0	50	400			753
Mur ouest du cimetière de Lanriec (études)		0	0		25	200				225
<b>SOUTIEN A L'AMENAGEMENT</b>	<b>0</b>	<b>98</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>180</b>
<b>AMENAGEMENTS DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS</b>	<b>7</b>	<b>40</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>89</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>242</b>
Etude globale - Hôtel de ville		37	0		0	50	50			137
Rénovation énergétique - Hôtel de ville					56					56
Travaux sécurité incendie - Hôtel de ville		0			10					10
Aménagement bureau DGS et DGA					23					23
<b>AMENAGEMENTS DES BATIMENTS ASSOCIATIFS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>180</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>293</b>
Mise aux normes ex-restaurant Foch	0	0	0	7	10	50	50			117
Ancienne trésorerie	0	0	0	6	100					106
Acquisition de modulaires					70					70
<b>1 - SECURITE ET SALUBRITE</b>	<b>12</b>	<b>259</b>	<b>61</b>	<b>202</b>	<b>71</b>	<b>70</b>	<b>120</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>969</b>
<b>PROJETS DU MANDAT</b>	<b>4</b>	<b>183</b>	<b>53</b>	<b>193</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>75</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>570</b>
<b>REHABILITATION EX-CENTRE DE SECOURS</b>	<b>4</b>	<b>183</b>	<b>53</b>	<b>193</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>432</b>
Démolition et aménagement temporaire ex-centre de secours		183	53	193	0					428
<b>CITOYENNETE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>75</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>138</b>
Police municipale					38	25	25			88
Panneau d'information numérique stationnement							50			50
<b>ENVELOPPES RECURRENTES</b>	<b>8</b>	<b>76</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>33</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>399</b>
<b>VOIRIES</b>	<b>8</b>	<b>76</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>30</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>392</b>
Rénovation des toilettes publics	0	68	0		0	30	30	30	30	253
Poteaux incendie	8	7	6	8	30	15	15	15	15	138
<b>CITOYENNETE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
Citoyenneté : mobilier, matériels...		0	3	2	2					6
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...		0	0		2					2

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI en K€ TTC)	CA 2021	CA 2022	CA anticipé 2023	RAR 2023	2024	2025				TOTAL
<b>2 - ENSEIGNEMENT</b>	<b>251</b>	<b>233</b>	<b>385</b>	<b>168</b>	<b>848</b>	<b>1 675</b>	<b>1 414</b>	<b>3 269</b>	<b>3 269</b>	<b>11 856</b>
<b>PROJETS DU MANDAT</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>154</b>	<b>25</b>	<b>200</b>	<b>1 250</b>	<b>1 150</b>	<b>3 200</b>	<b>3 200</b>	<b>9 249</b>
<b>RENOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>154</b>	<b>25</b>	<b>200</b>	<b>1 250</b>	<b>1 150</b>	<b>3 200</b>	<b>3 200</b>	<b>9 249</b>
Restructuration Ecole du Rouz	31	22	38	25	100	425	650	2 700	2 700	6 701
Ecole de Kerandon - Primaire - Démolition / amgt modulaires	0		0		100	150				250
Ecole du Dorlett - Toitures	0	8	116		0	650				774
Ecole du Dorlett - Panneaux photovoltaïques					0	25				25
Enveloppe de rénovation des écoles							500	500	500	1 500
<b>ENVELOPPES RECURRENTES</b>	<b>131</b>	<b>113</b>	<b>82</b>	<b>33</b>	<b>290</b>	<b>259</b>	<b>264</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>1 566</b>
<b>TRAVAUX DE MISES AUX NORMES</b>	<b>61</b>	<b>34</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>190</b>	<b>235</b>	<b>240</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>1 073</b>
Bâtiments scolaires - diagnostic amiante	3	0	0		0	5	10	5	5	42
Bâtiments scolaires - PMR	2	27	24		190	190	190			649
Scolaires - réseaux fluides, sécurité, air, bruit...	57	7	0	32	0	40	40	40	40	382
<b>ACQUISITIONS DES SERVICES A LA POPULATION</b>	<b>70</b>	<b>79</b>	<b>58</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>493</b>
Education jeunesse - matériels, mobiliers	38	33	27		56	12	12	12	12	255
Nautisme, voile scolaire - matériels	11	10	12		12	12	12	12	12	130
Sport - matériels, mobilier					11					11
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...	20	35	20	1	20					97
<b>AUTRES PROJETS</b>	<b>89</b>	<b>90</b>	<b>149</b>	<b>109</b>	<b>359</b>	<b>166</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 040</b>
<b>AMENAGEMENTS DES BATIMENTS SCOLAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>113</b>	<b>43</b>	<b>317</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>698</b>
Création bureau direction et salle - Elementaire Beuzec		0	0		50					50
Portes et sanitaires - GS Dorlett		0	0		12					12
Désamiantage et faux plafond cuisine - GS Kerandon		0	0		0	30				30
Recouvrement sol amianté restaurant scolaire Kerandon			36		0					36
Démolition préau - Maternelle Berthou		0	77	43	0					120
Rénovation logement Ecole Berthou					15					15
Rénovation logement - Primaire Lanriec		0	0		40					40
Vestiaires et sanitaires de la cantine - GS Keramporiol		0	0		200	120				320
<b>RENOVATION ACOUSTIQUES - BATIMENTS SCOLAIRES</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>108</b>
Acoustique - Maternelle Beuzec, restauration et garderie		0	2		30					32
Acoustique - Maternelle Berthou, salle de motricité		0	2	17	0					19
<b>SERVICE ESPACES VERTS</b>	<b>78</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>49</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>223</b>
GS Kerandon					6					8
Tennis de table - Primaire de Beuzec		0	0	3	0					3
Portail - Primaire de Beuzec		0			7					7
Tables pique-nique, bancs, coffre... - écoles			0		0	16				16
Aire de jeux - Matern. Kerandon				46	0					46
<b>AUTRES ACQUISITIONS</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>
<b>3 - CULTURE</b>	<b>309</b>	<b>756</b>	<b>183</b>	<b>214</b>	<b>835</b>	<b>1 735</b>	<b>1 490</b>	<b>476</b>	<b>786</b>	<b>6 863</b>
<b>PROJETS DU MANDAT</b>	<b>274</b>	<b>716</b>	<b>123</b>	<b>206</b>	<b>650</b>	<b>1 589</b>	<b>1 464</b>	<b>450</b>	<b>760</b>	<b>6 240</b>
<b>RENOVATION DE LA VILLE-CLOSE</b>	<b>274</b>	<b>716</b>	<b>123</b>	<b>189</b>	<b>565</b>	<b>795</b>	<b>820</b>	<b>305</b>	<b>760</b>	<b>4 555</b>
Ravelin	269	702	64		0					1 043
Beffroi	0	1	20	3	200	350				575
Remparts - remplacement des mâts de pavé					15					15
Logis des gardes		0		25	25					50
Travaux sanitaires		0	0	6	100					106
Création toilettes publiques		0	0		100					100
Fronton Saint Guénolé	0	0	5		50	180	155			390
Restauration 9 canons de l'épave Vénus	0	0		27						27
Tables de pique nique en ville close		0	6		0					6
Fontaine place Saint-Guénolé		0	11	56	0					67
Statuaire bois		0	17	73	0					89
Diagnostic Ville-Close + Fort de Cabellou		0	0		75	75				150
Confortement remparts Ville-Close							165			165
Tour aux Chiens							250	250		500
Tour de la Fortune							55	510		565
Tour du Gouverneur - Maison du patrimoine						140				140
Chapelle ville close	0	0	0		0	50	500			550
<b>RENOVATION AUTRES SITES CULTURELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>85</b>	<b>794</b>	<b>644</b>	<b>145</b>	<b>0</b>	<b>1 685</b>
Fort du cabellou			0		0			145		145
Eglise de Lanriec				17		100				117
Abri du Marin						50				50
Monument aux mort Beuzec - suite accident					35					35
Participation construction médiathèque Concarneau						644	644			1 288
Etude d'opportunité pour un équipement culturel		0	0		50					50
<b>ENVELOPPES RECURRENTES</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>45</b>	<b>8</b>	<b>137</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>405</b>
<b>ACQUISITIONS DES SERVICES A LA POPULATION</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>129</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>353</b>
Evenementiel - communication, transat	9	5	0	5	51	3	3	3	3	89
Archives - restauration	0	0	2	3	3	2	2	2	2	19
Studio du Moros	2	0	6		6	2	2	2	2	28
Matériels des services culturels	0	2	1		12	2	2	2	2	26
Ecole de musique - matériels et instruments	4	5	5		5	5	5	5	5	50
Patrimoine - mobilier, autres immos...	2	1	1		8	1	1	1	1	18
Patrimoine - restauration d'œuvres	3	0	0	1	45	11	11	11	11	122
<b>AUTRES SERVICES</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52</b>
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...	2	9	7		8					25
Batiments publics - réseaux fluides, extincteurs, ascenseurs, campanaire		0	23		0					27
<b>AUTRES PROJETS</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>218</b>
<b>AMENAGEMENTS DES BATIMENTS CULTURELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>168</b>
Ferme du Moros : Création bureau		0	0		19					19
Création de 2 bureaux et zone de stockage - pôle culturel	0	0			20	120				140
Réfection partielle toiture - Ecole de musique					9					9
<b>SERVICES CULTURELS</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49</b>
Renouvellement du parc de piano - école de musique	0	13	15		0					27

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI en K€ TTC)	CA 2021	CA 2022	CA anticipé 2023	RAR 2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL PROJET
<b>4 - SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>275</b>	<b>307</b>	<b>672</b>	<b>1 544</b>	<b>6 679</b>	<b>7 057</b>	<b>3 545</b>	<b>1 220</b>	<b>2 745</b>	<b>25 574</b>
<b>PROJETS DU MANDAT</b>	<b>43</b>	<b>78</b>	<b>376</b>	<b>1 510</b>	<b>5 668</b>	<b>6 912</b>	<b>3 500</b>	<b>1 175</b>	<b>2 700</b>	<b>23 103</b>
<b>PROGRAMME SALLE DE SPORTS</b>	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>216</b>	<b>120</b>	<b>280</b>	<b>1 500</b>	<b>3 100</b>	<b>700</b>	<b>2 700</b>	<b>9 325</b>
Réhabilitation gymnase du Porzou	0	0	25	120	100	1 400	3 000	400		5 044
Salle de gym E. LE PENNEC		0	191		0					191
Rénovation Salle du COSEC								300	2 700	3 000
Rénovation éclairage salle du COSEC					180					180
Pôle nautique des sables blancs					100	100				200
<b>PROGRAMME TERRAINS DE SPORTS</b>	<b>0</b>	<b>77</b>	<b>160</b>	<b>1 390</b>	<b>5 388</b>	<b>5 412</b>	<b>400</b>	<b>475</b>	<b>0</b>	<b>13 778</b>
Terrain synthétique football - Kerhun 4	0	15	48	1 344	0					1 407
Terrain synthétique d'entraînement rugby	0	0	0		0	25	400	475		900
Restructuration stade Guy Piriou		0	111	47	5 388	5 387				10 933
Subvention d'investissement Hermine		62	0		0					62
<b>ENVELOPPES RECURRENTES</b>	<b>232</b>	<b>191</b>	<b>232</b>	<b>34</b>	<b>871</b>	<b>145</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>2 228</b>
<b>AMENAGEMENTS DES TERRAINS DE SPORT</b>	<b>89</b>	<b>42</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>268</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>526</b>
Vuzut	47	0	0		68					157
Guy Piriou		6	10		0					50
Keriolet 1	25	0	0	9	0					33
Kersaux (construction des vestiaires)	17	0	0		200					217
<b>AMENAGEMENTS DES BATIMENTS SPORTIFS</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>54</b>	<b>23</b>	<b>450</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>715</b>
Pôle nautique de la croix				11						26
Issues de secours et luminaires - Halle du Porzou		0	0	12	350					362
Sécurisation toiture - Stade du Vuzut		0	54		0					54
Fermature Terrasses Sud et Nord - Stade du Vuzut		0	0		100	100				200
<b>ACQUISITIONS MATERIELS SPORTIFS</b>	<b>119</b>	<b>119</b>	<b>155</b>	<b>0</b>	<b>133</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>849</b>
Sport - matériels, mobilier	89	89	125		103	10	10	10	10	528
Nautisme, concarneau voile - matériels	30	30	30		30	30	30	30	30	321
<b>ACQUISITIONS MATERIELS JEUNESSE</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>105</b>
Animation jeunesse - matériel	6	13	10	2	20	5	5	5	5	105
<b>AUTRES DEPENSES A DESTINATION SPORTIVE</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33</b>
Fluides - réseaux fluides, extincteurs, ascenseurs,	3	4	2	1	0					10
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...	15	6	1		0					22
<b>AUTRES PROJETS</b>	<b>0</b>	<b>38</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>242</b>
<b>AMENAGEMENTS DES BATIMENTS JEUNESSE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17</b>
Réaménagement Accueil Collectif de Mineurs (ACM)	0	0	8		0					8
Cloture Maison des lycéens			9		0					9
<b>AUTRES PROJETS SPORTIFS</b>	<b>0</b>	<b>38</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>226</b>
Travaux Marche-Avec	0	22	1		140					163
Robot traceur - sport		0	5		0					5
Multisport à Kerandon		0	42		0					42
<b>5 - SOCIAL</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>74</b>
<b>PROJETS DU MANDAT</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53</b>
<b>CCAS</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53</b>
Subvention d'investissement pour acquisition mobilier CCAS					50					50
<b>ENVELOPPES RECURRENTES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<b>AUTRES SERVICES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...	0	0	4	0	2	0	0	0	0	6
<b>AUTRES PROJETS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
<b>AUTRES SERVICES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
Avance remboursable TREUZELL	0		15		0					15
<b>6 - FAMILLE</b>	<b>421</b>	<b>268</b>	<b>51</b>	<b>1</b>	<b>105</b>	<b>575</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>1 491</b>
<b>PROJETS DU MANDAT</b>	<b>394</b>	<b>184</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 171</b>
<b>RENOVATION DES CRECHES</b>	<b>394</b>	<b>184</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 171</b>
Crèche A La Rue Béole	394	184	0		0					601
Maison Petite Enfance		0	0		70	500				570
<b>ENVELOPPES RECURRENTES</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>82</b>
<b>ACQUISITIONS MATERIELS MAISON PETITE ENFANCE</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>78</b>
Mobilier Maison Petite enfance	7	8	7	1	11	5	5	5	5	69
Batiments publics - réseaux fluides, extincteurs, ascenseurs, car	1	0	2		0					3
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...	0	4	0		1					5
<b>AUTRES ACQUISITIONS ACTIONS FAMILIALES</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>AUTRES PROJETS</b>	<b>17</b>	<b>69</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>238</b>
<b>AMENAGEMENT MAISON PETITE ENFANCE</b>	<b>17</b>	<b>59</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>142</b>
Menuiserie extérieure - MPE	17	51	0		0					81
MPE		4	26		23					56
<b>AMENAGEMENTS AUTRES BATIMENTS FAMILIALES</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>96</b>
Menuiseries extérieures - Garderie Keramporiel	0	10	11		0					21
Travaux énergétique - Manoir du Porzou		0	5		0	70				75

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI en K€ TTC)	CA 2021	CA 2022	CA anticipé 2023	RAR 2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL PROJET
<b>8 - AMENAGEMENTS</b>	<b>1 182</b>	<b>2 413</b>	<b>4 073</b>	<b>1 811</b>	<b>6 086</b>	<b>3 352</b>	<b>3 400</b>	<b>2 726</b>	<b>2 862</b>	<b>32 856</b>
<b>PROJETS DU MANDAT</b>	<b>385</b>	<b>1 408</b>	<b>2 959</b>	<b>993</b>	<b>3 743</b>	<b>1 569</b>	<b>1 869</b>	<b>2 384</b>	<b>2 520</b>	<b>21 082</b>
<b>MOBILITES DOUCES</b>	<b>17</b>	<b>34</b>	<b>197</b>	<b>105</b>	<b>300</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>1 552</b>
Mobilités douces	17	16	59	5	210	200	200	200	200	1 184
Parkings relais			53		0	0	0			53
Aménagement du réseau cyclable rue de Trégunc		0	0	30	0					30
Aménagement du réseau cyclable avenue Robert Jan		0	0	25	0					25
Aménagement du réseau cyclable avenue du Cabellou		0	79	2	20					101
Aménagement RD 783	0	18	5	4	0					27
Mise en œuvre de la zone 30km/h Centre Ville					60					60
Abri vélos - Quai d'aiguillon		0	0		0					0
Voie verte : Allée Jean Marie Le Bris	0	0	0	9	10	0	0	0	0	40
Voirie douce Colquen / Britt		0	1	29	0					30
<b>PARC DES SABLES BLANCS</b>	<b>18</b>	<b>200</b>	<b>312</b>	<b>28</b>	<b>462</b>	<b>169</b>	<b>369</b>	<b>330</b>	<b>0</b>	<b>2 164</b>
Aménagement du parc - Sables Blancs	3	0	20		0					296
Aire de glisse - Sables Blancs	15	200	292	28						538
Piste d'athlétisme / intérieur fitness - Sables Blancs		0	0		462	169				800
Aménagement paysagers / parking - Sables blancs							200	330		530
<b>PROGRAMME DE VOIRIES - AXES MAJEURS</b>	<b>257</b>	<b>1 036</b>	<b>1 990</b>	<b>759</b>	<b>2 280</b>	<b>830</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 117</b>
Rue de Lanriec		0	11	243	800					1 430
Rue Henri CEVAER	0	0	100	66	700					866
Rue de Kerviniou	0	365	1 574	365	100					2 404
Route de la forêt (VC7)	0	505	19		0	400				924
Rue Dupetit Thouars	0	0	0	6	390					396
VC32	0	94	75	2	0					171
Rue Utrillo	0	0	210	78	20					308
Rue Jules Simon		0			270	430				700
<b>AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>438</b>	<b>4</b>	<b>406</b>	<b>120</b>	<b>1 200</b>	<b>1 854</b>	<b>2 320</b>	<b>8 251</b>
Axe place de l'hôtel de ville		0	0		106	120	1 000	874		2 100
Expérimentation avenue Pierre Gueguin		0	438	4	300					741
Avenue Pierre Gueguin et Quai Carnot							200	980	2 320	3 500
<b>AUTRES AMENAGEMENTS</b>	<b>93</b>	<b>137</b>	<b>22</b>	<b>97</b>	<b>295</b>	<b>250</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>998</b>
Remise en état du pont Ker Izella		66	17		0					83
Etude Réaménagement Corniche						100				100
Dispositif de vidéoprotection	93	71	6		0					174
PAPI complet						100	100			200
Aménagement parking CCI pour les festivités					100					100
Sentier littoral du Cabellou (SPPL)					95	50				145
Aménagement parc ateliers municipaux Kersalé				97	100					197
<b>ENVELOPPES RECURRENTES</b>	<b>522</b>	<b>733</b>	<b>436</b>	<b>338</b>	<b>1 073</b>	<b>633</b>	<b>531</b>	<b>342</b>	<b>342</b>	<b>6 014</b>
<b>ACQUISITIONS DU SERVICE ESPACES VERTS</b>	<b>118</b>	<b>69</b>	<b>83</b>	<b>43</b>	<b>199</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>970</b>
Matériel d'Espaces Verts	48	41	33	24	154	20	20	20	20	437
Mobilier d'Espaces Verts	17	12	4		15	10	10	10	10	131
Véhicules d'Espaces Verts			31		0					31
Requalification Espaces verts	24	14	14	7	15	15	15	15	15	213
Reboisement	18	2	1	12	15	12	12	12	12	96
Aménagement des sentiers côtiers	12	0	0		0	10	10	10	10	63
<b>REHABILITATION ESPACE VERT DES RONDS POINTS</b>	<b>38</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>105</b>
Réhabilitation des ronds points	38	26	0	1	0	10	10	10	10	105
<b>PROGRAMME DES AIRES DE JEUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>120</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>193</b>
Réhabilitation aires de jeux (publics)			0		0	20	20	20	20	80
Aire de jeux inclusive						100				100
Le Porzou (jeux)										13
<b>VOIRIES</b>	<b>257</b>	<b>600</b>	<b>339</b>	<b>261</b>	<b>657</b>	<b>365</b>	<b>363</b>	<b>215</b>	<b>215</b>	<b>4 061</b>
Matériel et mobilier de voirie	51	53	135	10	102	50	50	50	50	671
Eclairage public	74	318	98	195	340	150	150	0	0	1 774
ADAP : Aménagt diag. PMR de la voirie et des esp publics	18	24	25		35	30	30	30	30	222
Aménagement diag. PMR des acces bus	0	29	25		35	30	30	30	30	260
Travaux maritime littoral	104	81	57	41	100	80	80	80	80	872
Déploiement colonnes enterrées	10	95	0	14	45	25	23	25	25	261
<b>AUTRES SERVICES</b>	<b>109</b>	<b>38</b>	<b>14</b>	<b>34</b>	<b>218</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>684</b>
Acquisition immobilière	46	0	6	3	190	30	30	30	30	365
Batiments publics - réseaux fluides, extincteurs, ascenceurs, campanaire		1	0	23	0					25
Signalisation et mobilier : stationnement, camping car...			0		25	25	25			75
Informatiques - acquisitions, logiciel, matériels...	6	3	8	8	3					26
Commerce Tourisme - Remplacement des horodateurs	58	23	0		0	16	16			182
Dispositif parking vidéo										0

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI en K€ TTC)	CA 2021	CA 2022	CA anticipé 2023	RAR 2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL PROJET
<b>AUTRES PROJETS</b>	<b>274</b>	<b>271</b>	<b>677</b>	<b>480</b>	<b>1 271</b>	<b>1 150</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 760</b>
<b>ETUDES EN DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47</b>
<b>ESPACES VERTS</b>	<b>35</b>	<b>42</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>96</b>	<b>300</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 053</b>
Serres de Kerhun	16	19	0	11	35	300	500			915
Portail jardin partagé de Kerandon		0	4		0					4
Rénovation passerelles Kerose					33					33
Plage de la belle étoile	5	23	11		0					40
Circuit botanique Bois du Porzou					3					3
Création d'une Aire de pétanque Lanriec					20					20
Square du Dorlett			0		5					5
<b>INTERVENTIONS SUR VOIRIES</b>	<b>125</b>	<b>0</b>	<b>203</b>	<b>359</b>	<b>660</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 608</b>
Peinture routière sur enrobé neuf					60					60
Mise en souterrain des réseaux					400					400
Participation Travaux sur RD 783					200					200
Rue Charles LEGOFFIC	37	0	35		0					71
Reprise d'enrobé - bourg de Beuzec				66						66
Reprise d'enrobé - carrefour Bayard Courbet				7						7
Reprise d'enrobé - cours Charlemagne				24						24
Reprise d'enrobé - parking des sables blancs				39						39
Reprise d'enrobé - rue neuve				131						131
Reprise d'enrobé - quai de la croix				11						11
Reprise d'enrobé - rue Kemeach				34						34
Reprise d'enrobé - rue Lucien VIDIE			77	7						85
Reprise d'enrobé - rue du poteau vert			90	6						96
Reprise d'enrobé - rue Voltaire				34						34
<b>EAUX PLUVIALES</b>	<b>44</b>	<b>74</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>425</b>	<b>200</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 413</b>
Eaux Pluviales : Bassin du Douric	0	47	0		25	200				272
Eaux Pluviales : Rue Henri CEVAER	20	27	0		0					47
Eaux Pluviales - Centre Ville					100					100
Eaux Pluviales : Sables blancs					200					200
Eaux Pluviales : Lanriec					100					100
Eaux Pluviales : Rue Charles LE GOFFIC					0		500			500
<b>AUTRES DEPENSES D'AMENAGEMENT</b>	<b>52</b>	<b>155</b>	<b>460</b>	<b>110</b>	<b>90</b>	<b>650</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 555</b>
Sport - remplacement bouées littoral	18	24	16	0	0					63
Minipelle pour service voirie		0	40		0					40
Acquisition de terrain Château d'eau			348		0					348
DST - matériel, mobilier		0	1		0					4
Voirie : Abri bus de Kerlilin	0	15	0		0					15
Voirie : Jardinières Place Générale de Gaulle	0	10	0		0					10
Voirie : Plan des réseaux de l'éclairage public				23						23
Voirie : Audit routier				31						31
Voirie : Quai Bus amovible					40					40
Passerelles en ville close	0	29	0	56	0					85
Pavage des halles	28	76	38		50					193
Branchement maison du garde barrière du Vuzut		0	16		0					16
Subv d'équipement nouveau bac du passage		0			0	650				650
<b>9 - ECONOMIE / TOURISME</b>	<b>562</b>	<b>143</b>	<b>87</b>	<b>26</b>	<b>249</b>	<b>262</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1 384</b>
<b>PROJETS DU MANDAT</b>	<b>549</b>	<b>132</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>719</b>
<b>AMENAGEMENT EX-ESAT DE KERSALE</b>	<b>549</b>	<b>132</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>715</b>
Aménagement local stockage ex-ESAT de kersalé	549	132	0	2	0					715
<b>ENVELOPPES RECURRENTES</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>57</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>100</b>
<b>SERVICE COMMERCE</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>57</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>100</b>
Commerce tourisme - matériels, signalétiques, décorations	13	6	2		57	3	3	3	3	100
<b>AUTRES PROJETS</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>85</b>	<b>24</b>	<b>192</b>	<b>259</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>565</b>
<b>BATIMENTS / FLUIDES</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>85</b>	<b>24</b>	<b>192</b>	<b>259</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>565</b>
Ventilation local poubelles - Halles	0		0		0					0
Porte automatique des halles					11					11
Centrale incendie - Halles		5	85	9	0					99
Diagnostic énergétique - Halles		0	0	15	30					45
Etude prospective commerce du centre-ville					30					30
Contribution Plateforme Victor Coste					122	259				380
<b>TOTAL DES ENVELOPPES du Budget Principal</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA anticipé 2023</b>	<b>RAR 2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>TOTAL PROJET (en K€)</b>
Total enveloppes récurrentes	1 289	1 387	1 211	541	3 056	1 466	1 409	1 035	1 025	15 022
Total projets de mandat	1 910	2 958	3 902	2 945	10 843	12 328	8 220	7 371	9 342	64 751
Total autres enveloppes	421	930	1 447	626	2 326	2 114	1 500	0	0	10 195
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 621</b>	<b>5 274</b>	<b>6 560</b>	<b>4 111</b>	<b>16 226</b>	<b>15 908</b>	<b>11 129</b>	<b>8 405</b>	<b>10 366</b>	<b>89 968</b>

Concarneau – rapport de présentation du budget primitif 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024  
 Reçu en préfecture le 29/03/2024  
 Conseil municipal du 26 mars 2024

Publié le  
 ID : 029-212900393-20240326-DELIB\_2024\_022-DE

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI en K€ TTC)	CA 2021	CA 2022	CA anticipé 2023	RAR 2023	2024	2025					
---	---------	---------	------------------	----------	------	------	--	--	--	--	--

<b>Bac du passage</b>											
Dépenses récurrentes service Bac	5	15	26		8						
Dépenses récurrentes DSI	2	0	0								
Dépenses récurrentes achat	0	0	0								
Batiment modulaire	7		3								
Ponton Ville-Close		19	19		200						238
Acquisition bac			1	23	658						682
<b>Total - bac du passage</b>	<b>13</b>	<b>35</b>	<b>49</b>	<b>23</b>	<b>866</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>920</b>

<b>CAC</b>											
Dépenses récurrentes services culturels		69	69	3	61						
Dépenses récurrentes DSI		2	8	0	1						
Dépenses récurrentes Bâtiment		170	0	0	0						
Dépenses récurrentes Fluides	6	7	0	3	3						
Travaux de consolidation		161	10								171
Diagnostic structurel			1	5	300						306
Façade ouest				21							21
Façade est			9								9
Loge											0
Zone de stockage + travaux divers					75						75
<b>Total - CAC</b>	<b>6</b>	<b>409</b>	<b>98</b>	<b>32</b>	<b>440</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>582</b>

<b>Cuisine centrale</b>											
Dépenses récurrentes cuisine		3	88	141	220						
Dépenses récurrentes DSI		1	0	0	1						
Dépenses récurrentes Bâtiment			4								
Dépenses récurrentes Fluides			0	0	56						
Baie informatique					5						
Réaménagement cuisine - arrêt du plastique				6	250	250					506
<b>Total - cuisine centrale</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>93</b>	<b>147</b>	<b>532</b>	<b>250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>506</b>

<b>Parking criée</b> (installation syst. LAPI + signalétique + horodateurs)				2	121						
--	--	--	--	---	-----	--	--	--	--	--	--

<b>Total HT - budgets annexes</b>	<b>19</b>	<b>448</b>	<b>239</b>	<b>205</b>	<b>1 958</b>	<b>250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 008</b>
<b>Total TTC (théorique) - budgets annexes</b>	<b>23</b>	<b>538</b>	<b>287</b>	<b>246</b>	<b>2 350</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 410</b>

<b>Total tous budgets confondus en TTC</b>	<b>3 644</b>	<b>5 812</b>	<b>6 847</b>	<b>4 357</b>	<b>18 576</b>	<b>16 208</b>	<b>11 129</b>	<b>8 405</b>	<b>10 366</b>	<b>92 378</b>
--	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------	---------------	--------------	---------------	---------------

## ANNEXE CHAINE DE L'EPARGNE ET VARIABLES DE PILOTAGE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Ev° taux d'imposition</b>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	15 781	16 204	16 895	16 366	19 153	20 757	21 426	22 024	22 590	23 173
Autres impôts et taxes	4 625	3 885	5 037	6 418	4 726	3 611	3 465	3 415	3 366	3 306
Dotations et participations	3 548	3 655	3 528	3 676	3 689	4 650	4 627	4 585	4 539	4 491
Autres produits fonctionnement courant	1 818	1 209	2 118	2 531	2 609	2 409	2 416	2 422	2 428	2 433
Produits exceptionnels larges	177	261	221	135	113	34	33	33	33	33
Produits de fonctionnement	25 949	25 214	27 799	29 127	30 290	31 461	31 968	32 479	32 956	33 436
<b>Ev° nominale charges fonctionnement courai</b>	2,4%	1,1%	0,2%	11,4%	8,7%	6,1%	0,9%	0,4%	1,9%	0,4%
Charges fonctionnement courant strictes	20 097	20 328	20 359	22 686	24 649	26 152	26 400	26 508	27 012	27 131
Atténuations de produits	142	248	298	330	939	494	521	538	551	569
Charges exceptionnelles larges	423	128	288	713	241	12	12	12	12	12
Annuité de dette	3 038	2 918	2 939	2 958	2 961	2 542	3 510	4 206	4 389	4 457
Charges de fonctionnement larges	23 699	23 621	23 885	26 687	28 790	29 201	30 443	31 264	31 964	32 170
<b>Epargne nette</b>	2 249	1 593	3 914	2 440	1 500	2 260	1 524	1 215	991	1 267
<b>Dépenses investissement hors capital</b>	4 623	3 745	3 621	5 263	6 765	20 338	15 908	11 129	8 405	10 366
Dépenses investissement hors dette	4 623	3 745	3 621	5 263	6 765	20 338	15 908	11 129	8 405	10 366
<b>Emprunt</b>	60	0	0	0	0	15 567	9 566	5 145	3 025	5 783
<b>Variation résultat global de clôture choisie</b>	373	- 165	1 990	- 765	- 3 610	179	0	0	0	0
<b>Résultat global de clôture</b>	4 394	4 229	6 219	5 931	2 321	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
<b>Variables de pilotage</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ep brute	4 449	3 777	6 176	4 784	3 828	4 226	3 871	3 978	3 870	4 217
Ep nette	2 249	1 593	3 914	2 440	1 500	2 260	1 524	1 215	991	1 267
Ch fct larges / Prod fct	91,331	93,683	85,921	91,624	95,047	92,815	95,232	96,260	96,992	96,212
Encours corrigé 31.12 / Ep brute	5,3	5,7	3,1	3,5	3,8	6,7	9,2	9,5	9,8	9,7
Encours corrigé au 31.12	23 725	21 541	19 279	16 934	14 610	28 212	35 431	37 812	37 958	40 791
Intérêts	838	733	677	614	633	577	1 163	1 442	1 511	1 506
Capital	2 200	2 184	2 262	2 344	2 328	1 966	2 347	2 764	2 878	2 951
Résultat global de clôture	4 394	4 229	6 219	5 931	2 321	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Effort fiscal	1,2945	1,3109	1,3178	1,3534	1,3404	1,3119	1,3031	1,2659	1,2278	1,1825